

SAISIR ET COMBATTRE LES DIMENSIONS CACHÉES DE LA PAUVRETÉ AVEC L'OUTIL **INCLUSIF ET DÉLIBÉRATIF** D'ÉLABORATION ET D'ÉVALUATION DES POLITIQUES (IDEEP)

Créé en partenariat entre le
Rapporteur spécial des Nations unies
sur les droits de l'homme et
l'extrême pauvreté et le Mouvement
international ATD Quart Monde



Saisir et combattre les dimensions cachées de la pauvreté avec l’Outil **Inclusif et Délibératif d’Élaboration et d’Évaluation des politiques (IDEEP)**

Février 2024

Remerciements

Ces lignes directrices ont été conçues dans le cadre d'un partenariat entre le Rapporteur spécial des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Olivier De Schutter, et le Mouvement international ATD Quart Monde. Elles ont bénéficié du soutien d'une équipe d'étudiants-chercheurs de Sciences Po Paris, ainsi que des conseils précieux d'un comité de pilotage et des contributions essentielles d'un groupe de soutien d'experts. Les personnes suivantes ont participé à l'élaboration de ces lignes directrices:

- **Rédaction et édition:** Agathe Osinski (équipe du Rapporteur spécial des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme), Olivier De Schutter (Rapporteur spécial des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme), Xavier Godinot (ATD Quart Monde).
- **Soutien à la recherche:** Agathe Osinski, Anna Roberts, Michele Fein, Camille Bamba , Taegan Dennis , Myriam Trocmé.
- **Conception graphique:** Kate Holmes (équipe du Rapporteur spécial des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme).
- **Comité de pilotage:** Olivier De Schutter, Martine Durand (anciennement Statisticienne en chef à l'OCDE), Francisco Ferreira (professeur, London School of Economics, chaire Amartya Sen), Xavier Godinot, Donald Lee (Président du Mouvement international ATD Quart Monde), Emmanuel Reynaud (ATD Quart Monde, anciennement Organisation internationale du travail), Robert Walker (professeur, Université d'Oxford/Université normale de Pékin).
- **Groupe d'experts :** Mario Pezzini (ancien directeur du Centre de développement de l'OCDE) ; Farid Lamara (Agence française de développement, chef de l'unité stratégique); Marine de Montaignac (France Stratégie, chef de projet, département des politiques sociales) ; Vijayendra Rao (Banque mondiale, économiste en chef, économie du développement) ; Luis Felipe Lopez-Calva (Banque Mondiale, Directeur de la pratique mondiale en matière de pauvreté et d'équité) ; Solrun Engilbertsdottir (UNICEF, spécialiste de la politique sociale - pauvreté des enfants) ; Ana Maria Ibanez (Banque interaméricaine de développement, conseiller économique principal) ; Jiri Svarc (Commission européenne, chef d'unité DG Emploi et affaires sociales) ; Carlotta Balestra (OCDE, Centre pour le bien-être, l'inclusion, la durabilité et l'égalité des chances) ; Pamoussa Zackaria Konsimbo (Union africaine, assistant spécial du commissaire de l'Union africaine pour la santé, les affaires humanitaires et le développement social).
- **Etude de cas 1 (Revenu de solidarité active - France) :** Isabelle Bouyer (ATD Quart Monde), Isabelle Doresse (ATD Quart Monde), Jean Toussaint (ATD Quart Monde), Myriam Trocmé, Hugo Duret (ATD Quart Monde), Agathe Osinski, Colette Théron (ATD Quart Monde), Fatiha Ziane (ATD Quart Monde), Sheila Girard (ATD Quart Monde), Myriam Martin (ATD Quart Monde), Emmanuel Reynaud, Jean-Claude Burger (CAF Pas-De-Calais), Marine de Montaignac (France Stratégie), Farid Lamara, Florence Lambert (Club de prévention d'Epernay), Céline Rousée (Conseil Départemental Morbihan), Olivier De Schutter, Martine Durand, Michele Fein, Camille Bamba, Anna Roberts, Taegan Dennis, Remi Le Gall (Université de Lorraine).
- **Etude de cas 2 (Village modèle - Ile Maurice) :** Jean Toussaint, Agathe Osinski, Farid Lamara, Martine Durand, Shameema Boyroo (ATD Quart Monde), Martine Le Corre (ATD Quart Monde), Tikay Townsend (ATD Quart Monde), Mario Pezzini.

- **Etude de cas n°3 (Politiques en faveur des enfants des rues - pays d'Afrique de l'Ouest):** Florent Bambara (ATD Quart Monde), Jacqueline Plaisir (ATD Quart Monde), Mario Pezzini, Martine Durand, Carlotta Balestra, Farid Lamara, Xavier Godinot.

Résumé

Contexte

Des chercheurs de l'Université d'Oxford et des collaborateurs d'ATD Quart Monde ont coordonné un processus de recherche participative de 2016 à 2019 pour identifier de manière collaborative les dimensions qui caractérisent la pauvreté. L'étude a été menée dans six pays: trois pays du Nord (États-Unis, France et Royaume-Uni) et trois pays du Sud (Bangladesh, Bolivie et Tanzanie). La méthodologie était basée sur le croisement des savoirs, une approche qui cherche à intégrer le savoir expérientiel des personnes en situation de pauvreté avec le savoir scientifique des universitaires et le savoir basé sur l'action des praticiens. En suivant un processus de recherche rigoureux et patient, l'étude "Dimensions cachées de la pauvreté" a identifié des dimensions de la pauvreté qui sont co-construites, validées par les trois types d'acteurs et ancrées dans la réalité des personnes en situation de pauvreté elles-mêmes.

Les neuf dimensions suivantes se retrouvent dans les six pays: (1) absence de travail décent, (2) revenus insuffisants et précaires, (3) privation matérielle et sociale, (4) maltraitance sociale, (5) maltraitance institutionnelle, (6) contributions non reconnues, (7) souffrance de l'esprit, du corps et du cœur, (8) dépossession du pouvoir d'agir, et (9) lutte et résistance (voir le graphique à la page 16).

Objectifs

L'outil inclusif et délibératif pour l'élaboration et l'évaluation des politiques (IDEEP) vise à guider les décideurs pour garantir une forte participation à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets ou des politiques qui ont un impact sur les personnes en situation de pauvreté, garantissant ainsi que les différentes dimensions de la pauvreté, y compris celles qui sont "cachées", sont prises en compte et traitées. L'outil IDEEP exige que les processus soient profondément participatifs et délibératifs. Il vise à garantir l'implication directe et significative des personnes en situation de pauvreté, qui échangent des idées et des expériences avec d'autres acteurs clés en vue de parvenir à un ensemble commun de stratégies.

Les lignes directrices incluses dans l'outil IDEEP ne visent pas à remplacer les outils d'évaluation politique existants (qu'il s'agisse d'évaluations de l'impact sur le développement durable ou d'évaluations de l'impact social reposant sur des outils économétriques, ou d'évaluations de l'impact sur les droits de l'homme reposant sur le cadre normatif des droits de l'homme) ; l'objectif est plutôt de les compléter et d'offrir une perspective différente en

proposant une approche fiable, qualitative et délibérative pour saisir l'expérience vécue par les personnes en situation de pauvreté et en tirer parti afin d'améliorer l'élaboration des politiques.

Méthodologie

L'élaboration de l'outil IDEEP s'est appuyée à la fois sur des recherches documentaires et sur des études de cas menées selon une approche participative. Le document s'appuie sur une analyse de la littérature existante, y compris des articles scientifiques, des documents législatifs et de la littérature dite "grise". En outre, trois études de cas ont été réalisées avec les objectifs suivants: (1) identifier et découvrir de manière empirique les dimensions "cachées" de la pauvreté qui restent problématiques ou non reconnues ; (2) tester et affiner la méthode délibérative proposée dans l'IDEEP ; et (3) formuler des questions d'évaluation susceptibles de guider les décideurs politiques dans l'élaboration ou l'évaluation délibératives des politiques et des programmes.

L'outil

Inspiré par les travaux d'Archon Fung et d'Erik Olin Wright sur la gouvernance participative et s'appuyant sur trente ans d'expérience d'ATD Quart Monde en matière de croisement des savoirs, l'outil IDEEP propose une méthode délibérative pour impliquer des acteurs aux positions différentes dans la conception et l'évaluation des politiques et des programmes. La méthode vise à garantir que différentes formes de connaissances (expérientielles, fondées sur l'action et scientifiques) sont confrontées, que les arguments sont pesés et que les solutions possibles sont envisagées par les participants afin d'améliorer la conception des politiques et des programmes. L'outil décrit les étapes suivantes (1) Mise en place de l'équipe centrale et du processus, (2) Collecte des données, (3) Triangulation délibérative, (4) Conception ou évaluation des politiques par l'équipe centrale, (5) Triangulation délibérative, (6) Document final. Il offre des conseils sur les conditions nécessaires pour améliorer l'égalité entre les participants, instaurer la confiance et garantir la participation effective de tous les individus et groupes. Enfin, l'outil IDEEP fournit un cadre d'évaluation qui traduit les neuf dimensions de la pauvreté en questions d'évaluation tangibles susceptibles de guider les décideurs politiques dans les exercices délibératifs. En ce sens, cet outil est un prolongement de l'étude sur les dimensions cachées de la pauvreté.

L'outil IDEEP vise à informer les décideurs politiques, les bailleurs de fonds et les organisations, y compris les organisations communautaires, qui souhaitent mettre en pratique l'idéal de la participation dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, des projets et des programmes de développement. Il propose une méthodologie qui va au-delà de la participation et s'inscrit dans une pratique délibérative. Il vise à soutenir les décideurs dans leurs efforts pour inclure activement et efficacement le savoir expérientiel et les points de vue des personnes en situation de pauvreté dans les domaines politiques qui les concernent, afin d'améliorer l'efficacité, l'efficience et l'équité des plans de lutte contre la

pauvreté. Ce n'est que lorsque ces connaissances sont entendues et intégrées dans le processus d'élaboration des politiques que les angles morts des politiques peuvent être découverts et corrigés. Sans la voix des personnes en situation de pauvreté, les dimensions cachées de la pauvreté resteront dissimulées et les efforts visant à améliorer leur vie ne seront pas optimaux.

Garantir la participation active des groupes vulnérables et marginalisés à la gouvernance réflexive des politiques publiques nécessite du temps, des ressources et une planification minutieuse. Notre espoir et notre ambition sont que cet outil d'élaboration et d'évaluation délibérative des politiques puisse amorcer une nouvelle conversation: une conversation qui considère les personnes en situation de pauvreté comme des partenaires plutôt que comme des bénéficiaires passifs, comme des détenteurs de connaissances et comme des agents de changement. En allant au-delà de la participation, telle qu'elle a été conçue dans ses formes les plus faibles, vers un partenariat délibératif entre les personnes en situation de pauvreté, les praticiens de terrain et les décideurs politiques, nous avons toutes les chances de lutter contre la pauvreté.

Introduction

Contexte

Les principes directeurs des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, adoptés par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies en 2012, comprennent un engagement explicite en faveur de la participation des personnes en situation de pauvreté à la vie publique:

"Les États doivent assurer la participation active, libre, informée et significative des personnes vivant dans la pauvreté à tous les stades de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des décisions et des politiques qui les concernent.

Pourtant, dix ans après l'adoption de ces Principes directeurs, les personnes en situation de pauvreté restent trop souvent exclues des processus d'élaboration des politiques et de la conception des projets qui les concernent (Speed et Reeves 2023, p. 2). Et ce, malgré la forte implication des personnes ayant une expérience vécue dans d'autres domaines politiques tels que le handicap et la santé mentale (*ibidem*) et, plus généralement, l'attention croissante accordée par les décideurs politiques à la consultation des citoyens par différents moyens (OCDE 2020). Le problème tient peut-être en partie au fait qu'une participation effective des personnes en situation de pauvreté est perçue comme une lourde charge pour les décideurs. La participation exige beaucoup de temps et de ressources pour assurer une animation active, pour instaurer une confiance mutuelle entre les participants et les décideurs politiques, et pour créer un environnement attentif aux différences de pouvoir. Sans ces conditions préalables, l'implication des personnes en situation de pauvreté conduit au mieux à une participation inefficace, au pire à une instrumentalisation.

Lorsque la participation a été testée, sa conception a souvent été inadéquate: les processus ont bénéficié de trop peu de temps, ou la participation a été conçue sous ses formes les plus faibles d'"information" ou de "consultation" des bénéficiaires des projets plutôt que sous ses formes les plus fortes, comme la recherche de leur implication ou de leur collaboration. Dans d'autres cas, les projets menés par les communautés peuvent avoir été trop dépendants de certains acteurs ou avoir apporté un soutien insuffisant aux communautés. Le bilan des processus participatifs est donc mitigé et le scepticisme a parfois été exprimé quant à leurs avantages

Pendant ce temps, la pauvreté continue d'être comprise de manière étroite, comme une condition purement socio-économique, plutôt que comme une expérience caractérisée par une diversité de dimensions. À quelques exceptions près, les évaluations existantes qui cherchent à déterminer l'impact d'une politique sur la pauvreté ont tendance à se concentrer exclusivement sur des indicateurs quantifiables tels que le revenu ou l'accès à l'emploi. L'expérience de la pauvreté va cependant au-delà de ces dimensions. La recherche participative coordonnée par ATD Quart Monde et l'Université d'Oxford en 2017-2019 dans six pays a mis en évidence neuf dimensions de la pauvreté, bien au-delà des trois dimensions

de privation matérielle, d'absence de revenu et d'absence de travail décent qui sont généralement comprises comme constitutives de la pauvreté (voir chapitre 2).

Buts et objectifs

L'outil **inclusif et délibératif pour l'élaboration et l'évaluation des politiques (IDEEP)** vise à aider les décideurs à garantir une forte implication des personnes en situation de pauvreté dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets ou des politiques qui ont un impact réel ou potentiel sur elles, garantissant ainsi la prise en compte des différentes dimensions de la pauvreté, y compris celles qui sont "cachées". Sans prendre en compte ces dimensions cachées, les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté resteront largement inefficaces, voire contre-productifs. L'IDEEP exige que les processus soient profondément participatifs et délibératifs. Il vise à garantir l'implication directe et significative des personnes en situation de pauvreté, qui échangent des idées et des expériences avec d'autres acteurs clés en vue de parvenir à un ensemble commun de stratégies.

Au-delà des obligations légales qui imposent aux personnes en situation de pauvreté de participer aux décisions susceptibles de les affecter, cette participation est essentielle pour au moins trois raisons. Premièrement, en étudiant les impacts possibles d'une intervention avec des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté, l'évaluation peut mettre au jour des effets potentiels - des angles morts - susceptibles d'être négligés par les décideurs politiques, ce qui permet d'améliorer la conception de l'intervention et son efficacité et de réduire les erreurs coûteuses. Deuxièmement, la participation - lorsqu'elle est menée comme une co-construction plutôt que comme une simple consultation - peut avoir un effet de renforcement des capacités: en impliquant les personnes en situation de pauvreté dans des processus de co-construction qui vont au-delà d'une participation symbolique, leur pouvoir d'agir est renforcé. Troisièmement, la participation permet que les solutions proposées par les personnes en situation de pauvreté soient prises en compte dans l'éventail des options politiques, ce qui permet d'élargir la panoplie des réponses, d'aider à éviter les sentiers battus et à surmonter les routines bureaucratiques.

Les évaluations participatives des politiques peuvent déboucher sur des décisions politiques mieux informées, qui renforcent les moyens d'action au lieu de les réduire, et qui sont plus imaginatives, enrichissant ainsi la boîte à outils des décideurs. L'IDEEP est un ensemble de lignes directrices destinées aux décideurs politiques, aux administrateurs et aux organisations, y compris les agences de développement, les institutions financières internationales et les organisations locales. Sur la base d'une analyse de la littérature existante et d'études de cas, décrites plus en détail ci-dessous, l'IDEEP propose une méthodologie pour impliquer les personnes en situation de pauvreté dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques, des projets et des programmes ; il fournit des conseils sur les conditions susceptibles de renforcer cette participation ; et il propose des questions qui peuvent être utilisées pour évaluer les politiques, les projets et les programmes donnés du point de vue des dimensions "cachées" de la pauvreté. Bien qu'il doive être adapté à divers contextes, il fournit des orientations aux acteurs qui souhaitent intégrer l'expérience vécue

de la pauvreté dans leurs processus de conception ou d'évaluation, et lutter contre la pauvreté dans toutes ses dimensions.

Champ d'application

Les lignes directrices incluses dans l'IDEEP ne visent pas à remplacer les outils d'évaluation politique existants (qu'il s'agisse d'évaluations de l'impact sur le développement durable ou d'évaluations de l'impact social reposant sur des outils économétriques, ou d'évaluations de l'impact sur les droits de l'homme reposant sur le cadre normatif des droits de l'homme) ; l'objectif est plutôt de les compléter et d'offrir une perspective différente en fournissant une approche fiable, qualitative et délibérative pour saisir l'expérience vécue par les personnes en situation de pauvreté.

Le champ d'application de l'IDEEP dans le cycle politique est théoriquement large: l'outil peut être utilisé pour guider l'échange délibératif et l'apprentissage dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation de divers types de politiques et de programmes susceptibles d'affecter les personnes en situation de pauvreté aux niveaux local, régional et national. Cependant, certains types de politiques et de programmes constituent un terrain particulièrement fertile pour le déploiement de l'IDEEP: partout où les décideurs sont déterminés à lutter contre la pauvreté et à améliorer la vie des plus pauvres et où ces intentions se matérialisent sous la forme de solutions techniques conçues par des experts politiques, ce sont des conditions idéales pour tester la méthodologie proposée dans ce guide. Voici quelques exemples de politiques et de programmes susceptibles de bénéficier d'un échange délibératif inclusif:

- **Au niveau local:** Le conseil d'un village d'Afrique de l'Est décide de moderniser l'ancien marché aux poissons du village en le remplaçant par une infrastructure moderne.
- **Au niveau régional:** Une banque de développement met en place un programme d'aide alimentaire après qu'une catastrophe naturelle a frappé une île des Caraïbes.
- **Au niveau national:** Un pays de l'UE modifie les critères d'éligibilité et la procédure de demande pour un programme de logement.

Matériels et méthodes

L'élaboration de l'IDEEP s'est appuyée à la fois sur des recherches documentaires et sur des études de cas menées selon une approche participative. Le présent document s'appuie sur une analyse de la littérature existante, y compris des articles scientifiques, des documents législatifs et de la littérature dite "grise". En outre, trois études de cas ont été réalisées avec les objectifs suivants: (1) identifier et découvrir de manière empirique les dimensions "cachées" de la pauvreté qui restent problématiques ou non reconnues ; (2) tester et affiner la méthode délibérative proposée dans ce document ; et (3) formuler des questions d'évaluation susceptibles de guider les décideurs politiques dans l'élaboration ou l'évaluation délibératives des politiques et des programmes. Les résultats des études de cas figurent en

annexe du présent document (y compris une brève description de la politique/du programme, les dimensions cachées mises au jour par l'exercice de délibération ainsi que les principales recommandations qui en découlent), les principales conclusions et idées étant incluses dans l'ensemble du rapport.

Schéma du guide IDEEP

Le présent guide est structuré comme suit. Le chapitre 1 définit ce que l'on entend par "participation" des personnes en situation de pauvreté et examine la logique et les raisons pour lesquelles elle est nécessaire dans la lutte contre la pauvreté. Le chapitre 2 présente les neuf dimensions identifiées dans le projet *Hidden Dimensions of Poverty*, mené par des chercheurs de l'Université d'Oxford et d'ATD Quart Monde et publié en 2019. Le chapitre 3 introduit la notion de délibération et propose un processus d'élaboration et d'évaluation délibérative des politiques et des programmes, basé sur l'expérience trentenaire d'ATD Quart Monde avec une approche connue sous le nom de croisement des savoirs. Le chapitre 3 énumère également un certain nombre de conditions susceptibles d'améliorer les résultats des exercices participatifs et délibératifs, ainsi qu'un cadre d'évaluation qui traduit les dimensions cachées de la pauvreté en questions d'évaluation spécifiques à traiter par le biais d'exercices délibératifs.

CHAPITRE 1. La participation est un outil essentiel pour lutter contre la pauvreté

Qu'entendons-nous par "participation" des personnes en situation de pauvreté ?

Cet outil considère la "participation" comme "un processus d'autonomisation qui permet [aux personnes concernées par un projet, un programme ou une politique] d'effectuer leur propre analyse, de prendre les commandes, de gagner en confiance et de prendre leurs propres décisions" (Chambers, 1994, p. 2). Les pratiques purement consultatives ne suffisent pas. La participation doit permettre aux participants de modifier réellement la définition et/ou les résultats du projet ou de la politique. Les cas où les personnes en situation de pauvreté ne voient pas leur contribution aux processus participatifs se refléter dans le produit final peuvent susciter la méfiance quant aux raisons de leur inclusion ou à l'égard de l'institution concernée elle-même. En outre, l'incapacité ou le refus d'intégrer ces contributions peut avoir un impact négatif sur les relations futures entre ces différentes parties prenantes.

Un processus d'élaboration de politiques doit être considéré comme participatif si la communauté concernée est impliquée dans le processus et si cette implication permet de modifier la manière dont la politique est élaborée ou promulguée. Cette implication peut prendre différentes formes. La participation peut être "organique", en s'appuyant sur l'action collective organisée par les communautés ou l'action politique locale, ou elle peut être "induite", c'est-à-dire organisée par des programmes de donateurs ou de gouvernements (OCDE, p. 5).

La participation en tant que droit de l'homme

Le droit de participer aux affaires publiques est un droit de l'homme. L'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et l'article 5 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale affirment tous le droit de participer à la gestion des affaires publiques.

Le droit de participer a également été affirmé pour des groupes vulnérables spécifiques. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 définit la notion de participation comme le droit de participer "à la formulation de la politique gouvernementale et à sa mise en œuvre, d'occuper des emplois publics et d'exercer toutes les fonctions publiques à tous les niveaux du gouvernement" (article 7(b)). En 1989, la Convention relative aux droits de l'enfant a consacré le droit des enfants à participer aux affaires les concernant en exprimant leur opinion sur ces affaires et "les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité" (article 12). La même année, la Convention 169 relative aux peuples indigènes et tribaux affirmait le droit à la participation de ces populations aux processus décisionnels qui les concernent afin d'assurer leur consentement préalable, libre et éclairé. Cette définition de la notion de

participation a ensuite été reprise dans l'article 18 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies en 2007.

D'autres organismes internationaux de défense des droits de l'homme ont étudié la participation en adoptant une approche développementale de la notion. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 lie l'idée de participation au droit à l'autodétermination. Ainsi, le droit de participer ne concerne pas seulement la vie politique de l'État, mais aussi ses décisions économiques et sa vision du développement. La Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement de 1986 place la notion de participation au centre du droit au développement. Selon le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, l'évaluation des politiques de développement et de réduction de la pauvreté d'un État devrait plus généralement se fonder sur le niveau de participation des groupes affectés par ces politiques.

Le manque de participation peut être à la fois une cause et une conséquence de la pauvreté, entraînant un cercle vicieux. En effet, le manque de participation peut conduire à des politiques inappropriées et inefficaces qui peuvent aggraver les conditions de pauvreté au lieu de les réduire, puisqu'elles ne sont pas adaptées aux populations ciblées et à leurs besoins. En outre, la pauvreté est un obstacle à une participation efficace, car la participation nécessite des ressources, notamment du temps, dont les personnes en situation de pauvreté peuvent ne pas disposer.

La participation améliore les résultats

Dans de bonnes conditions, la participation peut conduire à de meilleurs résultats. La participation à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques, des projets et des programmes par ceux qui sont réellement ou potentiellement affectés peut conduire, premièrement, à des résultats plus efficaces et efficients qu'une mise en œuvre technocratique du haut vers le bas. Deuxièmement, elle peut produire des résultats plus équitables qui profitent aux groupes les plus marginalisés. Troisièmement, la participation - lorsqu'elle est bien conçue - peut renforcer le pouvoir des groupes concernés. Nous examinons chacun de ces points ci-dessous.

ENCADRÉ 1. Quand les approches participatives produisent une meilleure base de connaissance pour la politique

La participation est de plus en plus utilisée dans les processus de recherche, produisant souvent des résultats inédits. Un exemple bien connu est celui de la justice en matière de santé environnementale, documenté par Jason Corburn, qui a comparé les résultats d'une étude scientifique descendante sur l'asthme, menée par des experts dans les communautés minoritaires de la ville de New York, avec les résultats d'une série d'enquêtes menées par les communautés. L'étude menée par des chercheurs du département de santé communautaire et de médecine sociale de l'école de médecine de l'université de New York (CUNYCHASM), en collaboration avec le ministère de la santé de la ville de New York (DOH), a conclu qu'il semblait ne pas exister de problème d'asthme dans le quartier de Williamsburg. La recherche était basée sur les données d'hospitalisation d'un hôpital local " que la plupart des habitants du quartier ne fréquentent que rarement, voire jamais " (Corburn 2005, p. 119), et elle n'a pas ventilé les résultats en fonction de l'âge, du sexe et de l'appartenance ethnique. Ces lacunes méthodologiques ont non seulement produit des preuves scientifiques médiocres, mais ont également " éloigné les résidents des décideurs professionnels et des experts scientifiques " (Dedeurwaerdere 2014, p. 97).

Par la suite, une série de trois enquêtes communautaires a abouti à des conclusions radicalement différentes. En demandant à des membres de la communauté de travailler non seulement comme administrateurs de l'enquête, mais aussi comme agents de santé communautaire, l'équipe de recherche a pu surmonter la méfiance des résidents et accéder à la connaissance des problèmes et des pratiques locales. Les enquêtes communautaires et les groupes de discussion ont révélé que l'asthme était un problème sérieux dans le quartier et qu'il affectait certains sous-groupes de manière plus aiguë. Ces enquêtes ont également cherché à aller au-delà d'un simple diagnostic remettant en cause l'étude décrite ci-dessus: l'intention était d'améliorer la vie des habitants du quartier grâce à une série d'actions compilées dans un plan d'action contre l'asthme (Dedeurwaerdere 2014, p. 98). Entre-temps, les résultats de la recherche ont été validés et reconnus par le courant scientifique dominant, notamment par une publication dans *l'American Journal of Public Health*.

Tout d'abord, dans le cas des programmes communautaires par exemple, le fait d'associer des personnes en situation de pauvreté à la conception et la mise en œuvre des projets permet aux communautés de s'assurer que les objectifs du projet sont conformes aux souhaits et besoins de ces personnes. Cette conformité améliore à la fois l'efficacité et la longévité des projets (Chambers 1994, p. 2), en partie parce que les gens sont plus enclins à adhérer à des règles qu'ils ont eux-mêmes fixées, plutôt qu'à des règles que quelqu'un d'autre a fixées pour eux. L'inclusion des parties prenantes dans une consultation sur la politique locale permet d'acquérir une connaissance spécifique du groupe concerné et du contexte qui pourraient autrement être négligées (Robb 2002, p. 90).

Pour des projets d'infrastructure, certaines études comparant une gestion par la communauté à des mécanismes descendants ont également constaté que l'implication de la communauté améliore la qualité de la construction ainsi que la gestion de l'infrastructure, en faisant diminuer la corruption (Mansuri et Rao 2013, p. 8). Un examen récent de projets de développement pilotés par les communautés¹ dans des environnements difficiles (Afghanistan, Sierra Leone, Libéria, RD Congo, Indonésie et Philippines) a révélé que les communautés "sont capables de gérer efficacement des subventions pour fournir des infrastructures à petite échelle, et que ces investissements ont des effets positifs sur le bien-être matériel" (Casey 2018, p. 159).

ENCADRÉ 2. Non-accès au revenu minimum en France

Dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration de ces lignes directrices, une étude de cas a été réalisée sur le *revenu de solidarité active* (RSA) en France. Une évaluation participative impliquant des universitaires, des praticiens et des personnes en situation de pauvreté a été menée pendant deux jours, en suivant les étapes de la méthode délibérative proposée, décrites au chapitre 3. Pour expliquer les taux élevés de non-recours au dispositif (34 % des bénéficiaires éligibles ne perçoivent pas la prestation), les participants ont pointé du doigt le labyrinthe administratif qui conduit de nombreux bénéficiaires potentiels à abandonner le processus de demande. Les travailleurs sociaux ne sont pas toujours en mesure d'accompagner ou d'aider les personnes qui en ont besoin: ils éprouvent des difficultés à combiner le rôle de contrôleur (vérifier que les bénéficiaires remplissent toutes les conditions requises) et le rôle de soutien/aide, et ils sont confrontés à des contraintes matérielles et temporelles. Il en résulte une méfiance entre les bénéficiaires et les travailleurs sociaux, ce qui constitue un obstacle à un travail d'accompagnement efficace.

Les taux élevés de non-recours à certaines prestations sociales illustrent également la faible efficacité des politiques conçues sans participation (De Schutter 2022). Liés à l'inadéquation

¹ Ces projets sont définis par quelques caractéristiques distinctives, notamment la création d'un organe de gouvernance au niveau communautaire pour superviser la mise en œuvre du projet, la fourniture d'une assistance technique et de subventions globales pour les infrastructures et les services publics que les communautés gèrent elles-mêmes, et la fourniture d'une facilitation sociale qui promeut explicitement l'inclusion des groupes marginalisés et une large participation à la prise de décision et à la gouvernance locale (Casey 2018).

entre la conception de régimes de protection sociale spécifiques et les besoins et attentes des bénéficiaires - qui ont souvent du mal à s'y retrouver dans les procédures de demande complexes, les obstacles bureaucratiques et les règles et restrictions incompréhensibles (voir l'encadré 2 ci-dessous) – ces taux de non-recours compromettent gravement la capacité de certaines politiques sociales à réduire la pauvreté.

Deuxièmement, lorsque la participation est soigneusement planifiée et soutenue, elle peut aboutir à des résultats plus équitables et plus favorables aux populations pauvres que les approches technocratiques descendantes. L'un des exemples les plus connus d'un tel processus est l'expérience de budget participatif à Porto Alegre, au Brésil, qui a débuté en 1989. Selon Baiocchi (2003), cette expérience, qui s'appuyait sur des délibérations au niveau des quartiers, a eu des effets clairs et positifs sur les zones les plus pauvres de la ville. Par exemple, aujourd'hui, presque toutes les logements ont l'eau courante (contre 75 % en 1998) et le tout-à-l'égout (contre 46 %). En outre, le nombre d'écoles publiques est passé de 29 à 86 (pp. 50-51). De même, en Inde, Mohanty (2010) constate que "l'activation des comités de justice sociale au sein des institutions *panchayati raj* [au niveau municipal] a contribué à la redistribution des services de développement fournis par le gouvernement (...) pour les plus pauvres parmi les pauvres de l'État" (Gaventa et Barrett 2012, p. 2402).

Troisièmement, il existe de nombreuses preuves que la participation peut conduire à l'autonomisation des personnes impliquées. Bien sûr, mesurer l'autonomisation (empowerment) résultant de la participation n'est pas une tâche facile, et l'autonomisation elle-même est "un concept contesté et une cible mouvante" (Jupp *et al.* 2010). Toutefois, l'engagement des citoyens améliore les "connaissances civiques et politiques", conduit à "une plus grande prise de conscience des droits et à une identité personnelle plus forte" (Gaventa et Barrett 2012, p. 2402). Il améliore également la satisfaction des bénéficiaires à l'égard des projets financés, ce qui est corroboré par le fait que les participants "ont tendance à exprimer une plus grande satisfaction à l'égard des décisions auxquelles ils participent" (Case 2018 ; Mansuri et Rao 2013, p. 10).

CHAPITRE 2. La pauvreté ne peut être réduite au seul manque de revenus ou de travail décent

Adoptés par les Nations unies en 2015, les 17 Objectifs de développement durable placent "l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté" au premier plan du Programme de développement à l'horizon 2030. Tout en reconnaissant que cet objectif "est le plus grand défi mondial et une condition indispensable au développement durable" et en confirmant la nature multidimensionnelle de la pauvreté, les ODD ne définissent pas les différentes formes et dimensions de la pauvreté (Bray et al. 2020). Il existe déjà une série d'indicateurs multidimensionnels de la pauvreté qui cherchent à englober des dimensions allant au-delà de la privation monétaire, notamment l'indice de développement humain (IDH), l'indice de pauvreté humaine (IPH) et l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM). Toutefois, même ces indices tendent à exclure des facteurs importants, tels que les dimensions psychosociales de la pauvreté (*ibidem*).

De 2016 à 2019, des chercheurs de l'Université d'Oxford et d'ATD Quart Monde ont coordonné une recherche participative pour identifier les dimensions qui caractérisent la pauvreté. L'étude a été menée dans six pays: trois pays du nord (États-Unis, France et Royaume-Uni) et trois pays du sud (Bangladesh, Bolivie et Tanzanie). La méthodologie était celle du croisement des savoirs, qui cherche à articuler le savoir expérientiel des personnes en situation de pauvreté avec le savoir scientifique des universitaires et le savoir d'action des praticiens. En suivant un processus de recherche rigoureux et patient, l'étude "Les dimensions cachées de la pauvreté" a abouti à des dimensions de la pauvreté co-construites, validées par les trois types d'acteurs et ancrées dans la réalité des personnes en situation de pauvreté.

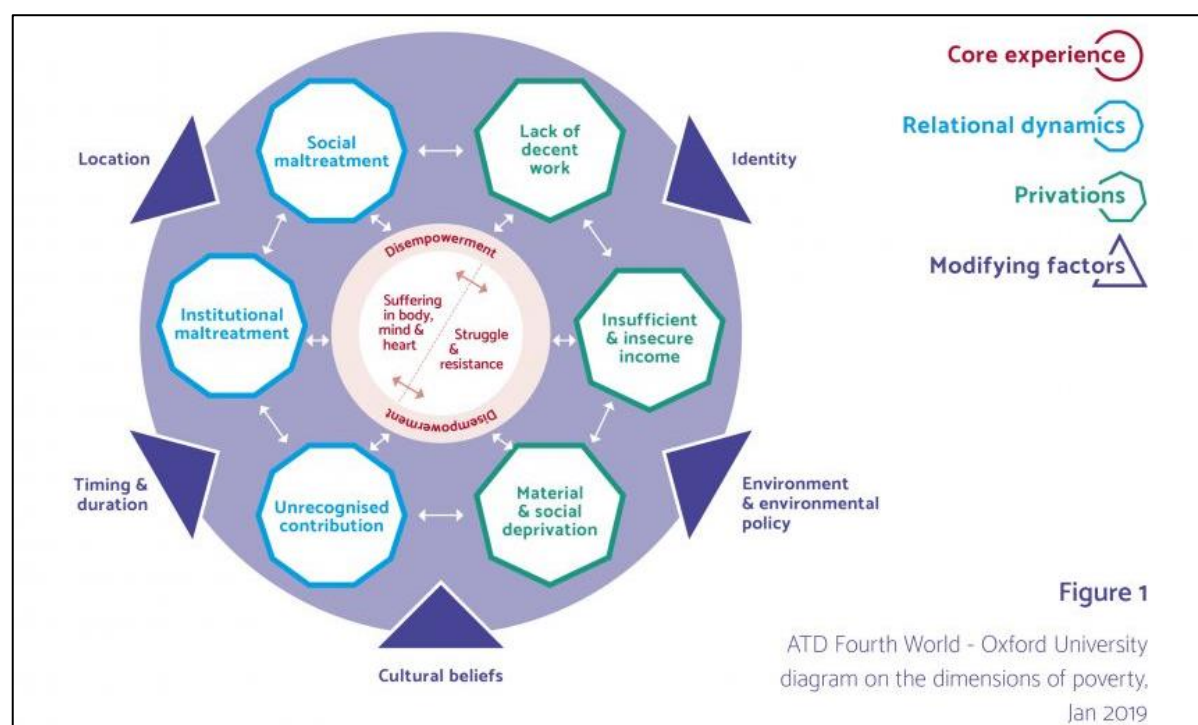
Neuf dimensions de la pauvreté se sont avérées communes aux six pays. Dans un premier groupe - les privations – on trouve les dimensions relativement familières de (1) l'absence de travail décent, (2) l'insuffisance et l'insécurité des revenus, et (3) la privation matérielle et sociale. Un deuxième groupe de dimensions relationnelles comprend (4) la maltraitance sociale, (5) la maltraitance institutionnelle et (6) les contributions non reconnues. Enfin, trois dimensions ont été identifiées comme étant au cœur de l'expérience de la pauvreté : (7) la souffrance de l'esprit, du corps et du cœur, (8) la dépossession du pouvoir d'agir et (9) la lutte et la résistance.

La recherche a mis en évidence le caractère systémique de la pauvreté, où "*tout est lié, rien n'est figé*". D'une part, les dimensions de la pauvreté doivent être considérées simultanément car elles sont interconnectées et s'influencent mutuellement. Elles ne sont pas définies comme des causes ou des conséquences, car selon la situation, une dimension peut être une cause *ou* une conséquence. Par exemple, la souffrance du corps, de l'esprit et du cœur peut être une conséquence d'un revenu insuffisant et précaire. Elle peut également être une cause de revenus insuffisants et précaires, lorsque les souffrances physiques et émotionnelles empêchent les personnes de travailler. La pauvreté se caractérise par des causalités circulaires.

D'autre part, une situation de pauvreté peut s'améliorer ou s'aggraver au fil du temps, ce qui signifie que la pauvreté n'est pas inévitable.

La figure ci-dessous présente les neuf dimensions, ainsi que cinq facteurs modificateurs, qui peuvent atténuer ou renforcer l'intensité de la pauvreté: l'identité, le lieu, le moment et la durée, les croyances culturelles, ainsi que l'environnement et la politique environnementale.

ENCADRÉ 3. Les dimensions cachées de la pauvreté



2.1 Privations - Les trois premières dimensions, liées aux moyens de subsistance, sont celles qui sont le mieux reconnues dans la société, dans le débat public et dans les indicateurs de pauvreté.

- **Insuffisance et précarité des revenus** - Être pauvre, ce n'est pas seulement souffrir de bas salaires, mais aussi de l'irrégularité et de l'imprévisibilité des revenus. Cette précarité conduit à la dépendance, tant financière que psychologique. L'insuffisance et l'insécurité des revenus ont des conséquences intergénérationnelles, lorsque, par exemple, les enfants travaillent au lieu de poursuivre leurs études. Comme l'a dit un universitaire au Bangladesh, *"si les gens n'ont pas de travail et ne peuvent pas gagner d'argent, ils ne peuvent pas changer leur situation/condition"*.
- **Privations matérielles et sociales** - Les personnes en situation de pauvreté n'ont pas les moyens de se procurer une alimentation suffisante et nutritive, de l'eau propre, un approvisionnement énergétique fiable, des soins de santé appropriés, un logement et une éducation de qualité. Cela peut contribuer à la détérioration de la santé physique et mentale, à l'augmentation de la honte

et à la négation de la dignité. Selon un praticien en Bolivie : *"Le surpeuplement est terrible, toute la famille élargie vit dans une pièce de 3m x 3m. Si vous vivez dans le même endroit que celui où vous cuisinez, l'humidité affecte votre santé"*.

- **Absence de travail décent** - Les personnes en situation de pauvreté sont vulnérables à l'exploitation sous de nombreuses formes, au non-paiement des salaires, au licenciement sans avertissement ni explication, ainsi qu'aux abus sexuels et physiques. Leur précarité peut les conduire à émigrer pour trouver du travail. Une femme vivant dans la pauvreté en Tanzanie a expliqué : *"En tant que femmes vendant de la nourriture au marché aux poissons, nous avons du mal à garder nos clients masculins. Certains exigent des rapports sexuels. Si vous refusez, vous finissez par les perdre"*.

2.2 Dynamique relationnelle - Trois dimensions relationnelles décrivent comment les personnes qui ne sont pas en situation de pauvreté affectent la vie de celles qui le sont, par le biais de la maltraitance institutionnelle, de la maltraitance sociale et des contributions non reconnues.

- **Maltraitance institutionnelle** - Les pauvres souffrent d'une discrimination systémique qui se traduit par un manque d'accès au droit, à la justice et à leurs droits en tant que citoyens. Leurs relations avec les institutions sont douloureuses en raison de leur statut de citoyens de seconde zone. Il n'y a pas d'espace pour leurs aspirations personnelles: ils sont soumis à des interrogations, des conditionnalités et des sanctions dans les services publics. Aux Etats-Unis, un militant explique que *"Le système de protection sociale n'est pas conçu pour nous permettre d'en sortir. Il nous maintient dans un état constant d'infériorité. Ce système nous enferme dans une situation et nous accuse d'être à l'origine de cette situation. C'est comme si on devait trouver malgré lui le moyen de sortir de la pauvreté"*.
- **Maltraitance sociale** - Les institutions révèlent et façonnent le regard de la société sur les pauvres et les comportements des individus. La société juge en permanence les personnes pauvres, dans la sphère publique comme dans la sphère privée, dans le débat public, dans les quartiers, et même entre proches. Si la pauvreté est tangible dans la façon de parler, de s'habiller, dans le niveau d'éducation, elle générera un jugement de honte et d'exclusion. Selon une femme vivant dans la pauvreté en Tanzanie : *"Une vieille femme démunie a témoigné du fait qu'elle est exclue de presque tous les événements sociaux tels que les cérémonies de mariage dans son quartier. Ses voisins savent qu'elle n'est pas en mesure de contribuer financièrement et ne l'invitent donc pas"*.
- **Contributions non reconnues** - Les compétences requises pour résister à la pauvreté ne sont généralement pas vues ni reconnues dans la société, ni pour

accéder à un emploi bien rémunéré. Les contributions à la société sont niées et les personnes concernées sont souvent présumées incompétentes, ce qui contribue à leur manque d'estime de soi. Pour reprendre les termes d'un praticien bangladais : *"Un agriculteur cultive du riz et d'autres produits pour notre pays. S'il ne le faisait pas, les riches n'obtiendraient pas facilement de la nourriture. Le dur labeur des agriculteurs est une contribution très importante pour notre pays, mais nous n'accordons jamais beaucoup de respect à l'agriculteur pour son travail"*.

2.3 Le coeur de l'expérience de la pauvreté : Les trois dernières dimensions révèlent clairement des aspects très importants et trop souvent négligés de l'expérience de la pauvreté.

- **La dépossession du pouvoir d'agir** - La pauvreté asservit les gens qui en souffrent à d'autres : leur vie est guidée par les instructions et les choix des autres. Cette dépendance forcée, le plus souvent sans contrôle, érode la dignité et la confiance en soi. Elle laisse les personnes sans voix, sujettes à l'incertitude et à la peur. Selon un praticien au Bangladesh : *"Les pauvres sont impuissants dans la société. Ils ne peuvent pas élever la voix parce qu'ils savent que personne ne les écoute. Les riches contrôlent tout"*.
- **Souffrance du corps, de l'esprit et du cœur** - La pauvreté affecte les émotions, la santé physique et mentale, en raison du mode de vie (logements insalubres, mauvaise alimentation, manque de soins de santé), du stress et de l'anxiété (défis quotidiens, culpabilité de ne pas pouvoir bien s'occuper de sa famille et de ses enfants), du jugement des autres qui diminue l'estime de soi. Pour reprendre les mots d'une personne en situation de pauvreté : *"La pauvreté, c'est faire partie d'un système qui vous fait attendre indéfiniment dans un état de peur et d'incertitude. La pauvreté tue les rêves et met en cage les rêveurs"*.
- **Lutte et résistance** - Il n'y a pas d'autre choix que de résister et la lutte est quotidienne. Il faut développer des compétences de survie mais aussi des compétences "managériales" et "exécutives" pour tenter de joindre les deux bouts. Cela peut devenir une résistance collective qui permet de surmonter l'isolement social. Comme l'a dit un universitaire : *"Les personnes en situation de pauvreté qui ont des enfants à leur charge doivent se battre comme des folles avec toutes les chances contre elles.... Tu te bats ou tu abandonnes, et je pense que les gens n'abandonnent que dans les cas extrêmes"*.

CHAPITRE 3. La participation peut être enrichie par la délibération

Ce guide a commencé par définir la participation et par exposer les raisons d'impliquer les personnes en situation de pauvreté dans l'élaboration et l'évaluation des politiques susceptibles de les affecter. Dans cette section, nous proposons d'aller plus loin en introduisant la notion de délibération, qui implique la participation de différents acteurs - y compris des personnes en situation de pauvreté - qui se rencontrent, présentent différents arguments fondés sur leurs connaissances, évaluent ces arguments et proposent des solutions réalisables afin d'améliorer les politiques et les programmes. Nous précisons ce qu'on entend par délibération et proposerons une approche méthodologique étape par étape qui intègre différentes formes de connaissances. Nous présenterons également sept conditions clés pour améliorer la qualité de la délibération en favorisant l'égalité entre les participants, en instaurant la confiance et en permettant à chacun de s'exprimer et d'être entendu. Enfin, nous présenterons un cadre d'évaluation qui traduit les dimensions cachées de la pauvreté en questions d'évaluation pour guider l'élaboration et l'évaluation des politiques et des programmes.

Gouvernance participative renforcée

La délibération est conceptuellement différente de la participation en ce qu'elle se réfère à un "processus d'échange de raisons dans le but de résoudre des situations problématiques" qui nécessitent une coordination et une coopération interpersonnelles (Bohman 1996, p. 27 cité dans Escobar 2012, p. 34). Elle exige donc que des acteurs occupant des positions différentes s'écoutent les uns les autres et parviennent à un consensus (Mansuri et Rao 2013, pp. 87-88). La délibération peut être comprise comme "une discussion substantielle, équilibrée et ouverte dans laquelle les participants expriment, écoutent et évaluent les mérites d'arguments concurrents, en partageant diverses perspectives et expériences" (Wang, Fishkin et Luskin, 2020, p. 2166).

Sur la base d'un échantillon de cas dans différentes parties du monde, Fung et Wright (2003) ont développé l'idée d'une **gouvernance participative renforcée** (GPR), qui se caractérise par trois principes. Premièrement, les projets menés dans le cadre de la GPR doivent se concentrer sur des problèmes spécifiques et tangibles, c'est-à-dire qu'ils doivent avoir une orientation pratique. Deuxièmement, la participation à ces projets doit être "ascendante", elle doit impliquer ceux qui sont directement concernés par ces problèmes spécifiques et tangibles, y compris les citoyens ordinaires mais aussi les fonctionnaires sur le terrain. Troisièmement, les interactions au sein de la GPR doivent être de nature délibérative.

La GPR part du principe que "les acteurs habitués à se faire concurrence pour le pouvoir ou les ressources peuvent commencer à coopérer et à établir des relations plus conviviales" (Fung et Wright 2003, p. 16). En d'autres termes, les processus délibératifs sont censés promouvoir la coopération plutôt que la concurrence, ce qui peut favoriser le processus de recherche d'un consensus. La GPR peut produire une intelligence collective qui va au-delà de l'intelligence individuelle de ses membres (voir par exemple Woolley et al. 2010, Landemore 2013 et d'autres).

Une proposition de méthode délibérative basée sur la croisement des savoirs

Si l'ouvrage "Empowered Participatory Governance" de Fung et Wright fournit un cadre pour comprendre les processus de démocratie délibérative, il n'offre pas de méthodologie pour mettre en place de tels processus dans la pratique. Pour combler cette lacune, nous nous appuyons sur une approche méthodologique développée, testée et affinée par ATD Quart Monde, connue sous le nom de **Croisement des savoirs**. En utilisant une variété d'outils et de méthodes, l'approche cherche à intégrer le savoir expérientiel des personnes en situation de pauvreté avec le savoir scientifique des universitaires et le savoir-faire pratique des professionnels et des praticiens. Nous nous appuyons sur trois décennies d'expérience du croisement des savoirs - mené dans de nombreux contextes et cultures à travers le monde - pour proposer les étapes suivantes à l'élaboration et l'évaluation inclusives et délibératives des politiques. L'annexe 1 de ce document décrit brièvement les trois études de cas et les principales recommandations qui en découlent tandis que l'annexe 2 décrit de manière détaillée les huit étapes du croisement des savoirs dans la première étude de cas sur le Revenu de Solidarité Active en France.

- **Phase 1 - Mise en place de l'équipe centrale et du processus** : Avant de lancer le processus de délibération, plusieurs étapes préparatoires doivent être franchies. Tout d'abord, l'équipe de conception/évaluation de la politique doit être constituée. Elle doit comprendre des participants qui s'identifient aux différents "groupes de pairs" inclus dans les phases ultérieures. Elle doit donc inclure des praticiens (y compris si possible des décideurs politiques), des universitaires/experts et des représentants d'ONG travaillant avec des personnes en situation de pauvreté. Lorsque les personnes en situation de pauvreté sont des membres actifs de ces ONG, et non des bénéficiaires passifs, elles devraient être associées en tant que représentants de ces ONG, formées et soutenues par celles-ci. L'implication des décideurs est essentielle pour l'efficacité et la redevabilité du processus. Il peut s'agir d'autorités nationales ou locales, d'organismes de financement et d'organisations locales ou internationales. Sans eux, les résultats du processus de délibération risquent de rester lettre morte. Au cours de cette phase préparatoire, l'équipe centrale rédige la grille d'évaluation initiale (voir page 31), en formulant des questions d'évaluation pertinentes pour chacune des neuf dimensions de la pauvreté et en identifiant les critères de jugement et les indicateurs utilisés pour y répondre. L'équipe définit également le calendrier prévu pour les différentes phases et identifie les candidats pour l'échange délibératif (phase 3) ainsi que les animateurs possibles.
- **Phase 2 - Collecte des données** : Ensuite, l'équipe centrale commence à collecter les données nécessaires pour répondre aux questions de la grille d'évaluation. Les sources de données peuvent être le produit d'outils généralement utilisés à des fins de consultation (enquêtes auprès des ménages, entretiens, discussions de groupe) ou d'analyses plus approfondies telles que les évaluations d'impact sur le développement durable (EIDD) et les évaluations d'impact sur les droits de l'homme (EIDH). Elles peuvent être préexistantes ou collectées spécifiquement pour l'évaluation/étude d'impact, en fonction des ressources disponibles. Par exemple, pour l'étude de cas réalisée en France, l'équipe centrale a rassemblé les évaluations existantes du *revenu de solidarité active* (RSA), y compris les évaluations officielles réalisées par des organismes publics tels que la Cour des comptes, ainsi que les recherches

universitaires évaluant les impacts du RSA. Au cours de cette étape, l'équipe centrale identifie les lacunes: pour quelles dimensions de la pauvreté ou pour quelles questions d'évaluation spécifiques manqué-t-on de données ?

- **Phase 3 - Triangulation délibérative ("Croisement des savoirs")** : Ensuite, l'équipe centrale convoque des ateliers multipartites, comprenant au moins un groupe de personnes en situation de pauvreté (par exemple, les bénéficiaires potentiels ou réels de la politique ou du projet à évaluer ou d'autres personnes en situation de pauvreté susceptibles d'être affectées par cette politique ou ce projet), un groupe de praticiens qui mettent en œuvre la politique ou le projet et un groupe d'universitaires. La sélection des participants à la phase de triangulation délibérative doit être abordée avec soin : dans certains cas, l'équipe centrale peut chercher à inclure un large éventail de voix marginalisées dans l'intention d'accroître la diversité, dans d'autres cas elle peut choisir de sélectionner les participants par tirage au sort à partir d'un groupe de bénéficiaires (potentiels) pour améliorer la représentativité (ATD Quart Monde 2021, p. 24).

L'objectif des ateliers est double :

- (1) Le premier objectif est de recueillir des informations supplémentaires qui n'ont pas pu être collectées avant cette phase. Pour les questions d'évaluation qui n'ont pas reçu de réponses, l'espace de délibération créé dans les ateliers permet de poser des questions spécifiques aux personnes en situation de pauvreté et aux praticiens sur les impacts potentiels ou réels d'une politique ou d'un projet donné. Il est essentiel que les questions des ateliers soient formulées par l'équipe centrale d'une manière ouverte et compréhensible pour tous les participants.
- (2) Le deuxième objectif est de trianguler délibérément les différents types de connaissances (expérientielles, fondées sur l'action et scientifiques) afin de maximiser le partage des connaissances. Par exemple, dans l'étude de cas sur le RSA, un universitaire pourrait invoquer le taux élevé de nonaccès à la prestation, sur la base de l'évaluation menée par la Cour des comptes. Cela pourrait susciter une discussion sur les procédures de demande complexes et le manque d'informations claires sur les critères d'éligibilité, tels qu'ils sont vécus par les utilisateurs potentiels ou réels du RSA. Les praticiens qui mettent en œuvre la prestation peuvent invoquer d'autres raisons possibles pour expliquer le nonaccès. La triangulation délibérative permet donc à l'équipe d'approfondir sa compréhension des données collectées, de comparer et d'opposer différentes interprétations des éléments de preuve et d'obtenir ainsi une image plus complète des impacts potentiels ou réels d'une politique ou d'un programme.

L'objectif ultime de ces ateliers est de combiner les différentes sources de connaissances de manière délibérative afin d'améliorer la compréhension des impacts possibles ou réels de la politique ou du projet sur les différentes dimensions de la

pauvreté. L'annexe 2 du présent document fournit un exemple concret, étape par étape, de cette phase d'échange délibératif.

- **Phase 4 - Conception ou évaluation par l'équipe centrale** : Au cours de cette phase, l'équipe centrale tire les conclusions des phases 2 et 3. Elle cherche à organiser les données collectées en fonction des différentes dimensions de la pauvreté et à informer le processus d'élaboration des politiques en formulant des recommandations clés pour l'élaboration ou l'évaluation de la politique ou du programme.
- **Phase 5 - Triangulation délibérative** : Les conclusions et recommandations de la phase 4 peuvent être soumises aux groupes impliqués dans la phase 3, ou au moins aux délégués de ces groupes, afin de s'assurer que leurs propositions n'ont pas été déformées par l'équipe centrale et d'obtenir de nouveaux éclairages.
- **Phase 6 - Document final** : Le retour d'information de la phase 5 doit être incorporé dans le document final par l'équipe centrale.

Conditions d'une délibération inclusive

La délibération suppose que ceux qui y participent le fassent sur un pied d'égalité (Landemore 2020, p. 6). Un certain nombre de conditions sont nécessaires pour améliorer la qualité de la participation dans la méthode délibérative proposée, notamment en cherchant à améliorer l'égalité entre les participants, en instaurant la confiance et en permettant à chacun de s'exprimer et d'être entendu.

1. **Un espace de délibération sûr.** Comme dans tout processus de recherche, un cadre éthique doit être mis en place pour garantir que les participants puissent prendre part au projet en toute sécurité. Un cadre éthique implique que les participants soient clairement informés des objectifs, de la portée et de l'étendue de leur participation, des résultats possibles, ainsi que des conséquences de leur participation. Dans ce cadre, les participants doivent donner leur consentement libre et éclairé. Les règles de confidentialité doivent être clairement définies et les participants doivent être informés de tous les changements apportés à la suite du processus auquel ils ont contribué. En l'absence de suivi et de réactivité des décideurs aux contributions des participants, la frustration et le découragement risquent d'entraver la participation future et de susciter la méfiance.
2. **Participation effective des personnes en situation de pauvreté.** Pour produire des changements, la participation et la délibération doivent impliquer effectivement les personnes en situation de pauvreté, dont les voix ne sont généralement pas entendues dans les processus délibératifs. Si les organismes intermédiaires peuvent être utiles, le recours aux ONG ou à d'autres organisations de la société civile ne remplace pas l'implication directe des personnes en situation de pauvreté en tant que bénéficiaires potentiels et/ou réels des projets et programmes (voir l'encadré 4).

ENCADRÉ 4. Lotissement modèle à l'île Maurice

Le lotissement modèle de l'île Maurice est un projet conçu, financé et mis en œuvre par le gouvernement mauricien en 2009. Il visait à permettre à des familles en situation de pauvreté d'accéder à un logement, notamment à 76 familles qui vivaient auparavant sur des terrains qui ne leur appartenaient pas. Pour préparer le projet, le gouvernement mauricien a consulté des ONG et d'autres représentants de la société civile. Cependant, les familles qui allaient devenir résidentes dans le lotissement n'ont pas été invitées. Cette absence d'implication des personnes directement concernées par le projet a entraîné de multiples difficultés et a finalement abouti à un programme qui ne correspondait pas aux besoins des résidents.

Selon un responsable politique clé interrogé dans le cadre de l'étude de cas :

" Je suis tout à fait favorable à la consultation. Les ONG ont beaucoup apporté et elles connaissent bien le secteur. Les ONG ont beaucoup aidé à identifier les vrais problèmes et elles ont joué le rôle d'intermédiaire. Les gens, et nous-mêmes, leur faisons confiance. Elles nous ramènent dans un esprit de conciliation. Si vous attendez que tout le monde soit d'accord pour prendre une décision, nous n'y arriverons jamais. "

Dans le même temps, l'une des résidentes du domaine a exprimé sa frustration face au manque d'opportunités de participer à la prise de décision :

" En ce qui concerne les ONG et les travailleurs sociaux, lorsqu'ils ont participé à ce projet, c'était leur point de vue, leur façon de voir les choses. Même s'ils ont travaillé avec beaucoup de familles, ils n'ont pas vraiment écouté nos besoins, ils ont tiré leurs propres conclusions sur ce qui était bon pour nous. C'est une chose à ne pas refaire à l'avenir. "

Parallèlement, les organisations de la société civile (OSC), telles que les organisations communautaires de base, les ONG locales, les groupes d'expression, les organisations confessionnelles, les organisations villageoises, les associations d'agriculteurs, les syndicats, les coopératives, etc. peuvent jouer un rôle important dans les processus IDEEP, à condition d'encourager et de soutenir la participation des personnes en situation de pauvreté elles-mêmes. Ces OSC peuvent, sous certaines conditions, habiliter, mobiliser et accompagner les personnes en situation de pauvreté à participer individuellement et collectivement, à s'exprimer et à agir pour le changement.

- 3. Soutien institutionnel:** Pour garantir une participation efficace et durable, les responsables politiques, les bailleurs de fonds et autres décideurs devraient bénéficier du soutien de leurs institutions et de leur hiérarchie. Ils devraient être encouragés et incités à concevoir des projets qui requièrent la participation des personnes en situation de pauvreté par le biais d'évaluations d'impact ex ante, d'évaluations ex post et d'un suivi continu. La qualité de la participation et des délibérations doit être un élément crucial de l'évaluation, et les institutions doivent prévoir les ressources et le temps nécessaires pour compenser le temps, l'énergie, les déplacements, etc. des participants.

4. **Le temps et les ressources matérielles** : La participation des personnes en situation de pauvreté à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation d'une politique peut conduire à des résultats plus efficaces, plus efficients et plus équitables, ce qui améliore en fin de compte le rapport coût-efficacité d'une intervention. Cependant, la participation et les délibérations sont gourmandes en ressources matérielles et en temps. Les décideurs politiques doivent budgétiser et se préparer en conséquence, en considérant le processus participatif comme un investissement plutôt que comme un coût. Les ressources nécessaires comprennent le temps et les efforts requis pour collecter et analyser les données existantes ou nouvelles nécessaires pour répondre aux questions de l'évaluation (par exemple, enquêtes et entretiens), le temps et l'espace nécessaires à l'organisation d'ateliers multipartites, la rémunération du temps de travail des participants aux ateliers, ainsi que le budget pour les animateurs et le personnel d'appui. Il est important de ne pas précipiter le processus, de veiller à ce que le rythme soit fixé par ceux qui ont le plus besoin d'aide pour participer, plutôt que dicté par l'emploi du temps de ceux qui détiennent le pouvoir.
5. **Indépendance des participants** : Les participants à l'échange délibératif doivent pouvoir s'exprimer ouvertement et librement. Ils doivent être protégés contre les représailles, y compris contre le risque de perdre leurs droits. Le recours à des groupes de pairs et à des porte-parole distincts peut contribuer à préserver la confidentialité et l'anonymat des opinions individuelles. Il s'agit là d'une question éthique (voir le point 1 ci-dessus), mais qui vise également à garantir l'authenticité des échanges en évitant les biais potentiels dans toute la mesure du possible.
6. **Tenir compte des différences de pouvoir** : Les participants aux processus délibératifs n'arrivent pas à la table avec le même pouvoir, notamment en termes de ressources, d'informations et de capacités de délibération. Les personnes en situation de pauvreté, en particulier, peuvent être confrontées à des obstacles liés à la langue ou à l'illettrisme, ce qui crée un risque d'appropriation des processus délibératifs par une élite restreinte. Les relations de pouvoir inégales entre les participants, y compris entre les femmes et les hommes ou entre les membres de différents groupes ethniques ou religieux, doivent être traitées activement en veillant à ce que les groupes les plus marginalisés soient inclus et habilités tout au long du processus. Diverses méthodes et outils de travail peuvent être mobilisés, y compris l'utilisation de différents moyens d'expression (illustrations, théâtre-forum, etc.) pour veiller à ce que les personnes moins à l'aise avec l'expression écrite ou orale ne soient pas désavantagées. Si l'on ne tient pas compte des différences de pouvoir, on risque de réduire certains participants au silence et donc de perdre des perspectives et des connaissances essentielles, d'ignorer des interprétations et de produire des résultats biaisés.
7. **Facilitation, soutien et autonomisation** : En raison des différences de pouvoir, d'expérience et de capacités, l'animation d'un processus participatif et le soutien aux participants sont des éléments cruciaux. Les animateurs doivent être expérimentés et bénéficier d'une légitimité aux yeux de tous les "groupes de pairs" de décideurs/évaluateurs, de praticiens, de personnes en situation de pauvreté et autres groupes associés au processus. Le rôle du (des) facilitateur(s) est multiple : proposer des

règles de base pour les interactions à venir, réguler le temps de parole afin que l'exercice délibératif ne soit pas dominé par un ou plusieurs acteurs, et contrecarrer les différences de pouvoir. Dans de nombreux cas, la coanimation par deux facilitateurs expérimentés qui bénéficient d'une légitimité aux yeux de tous les participants est recommandée. En outre, le "groupe de pairs" des personnes en situation de pauvreté doit être soutenu par un autre membre de l'équipe (à la fois pendant le processus délibératif et à l'avance, en préparant leurs contributions).

Défis, limites et tensions potentielles

L'approche en croisement des savoirs a été conçue, testée et expérimentée pendant près de trois décennies dans divers contextes du Nord et du Sud. Elle a continué à évoluer et à s'adapter, et un nombre croissant d'ouvrages cherchent à la théoriser, à la remettre en question et à la développer davantage (pour une liste de travaux récents, voir Bucolo et al. 2023). Cependant, certaines questions restent en suspens et sont souvent traitées au cas par cas par les équipes de pilotage. Il s'agit notamment de questions suivantes :

- **Contextes difficiles** : Le temps nécessaire et d'autres exigences clés pour mener un processus de croisement des savoirs (voir la section *Conditions de participation et de délibération* ci-dessus) peuvent sembler irréalistes dans des contextes où une action rapide doit être entreprise, par exemple, dans des situations de conflit ou d'après-conflit, des catastrophes naturelles et d'autres contextes humanitaires ou d'urgence. Dans certains cas, la perception de l'urgence peut conduire les décideurs à renoncer à un processus démocratique et délibératif au profit d'une action rapide. Cependant, des décisions prises à la hâte avec l'intention de rester temporaires peuvent finir par s'enraciner et créer des trajectoires durables. Il est donc essentiel que les mesures urgentes, adoptées avec peu ou pas de délibération avec les utilisateurs et les bénéficiaires potentiels ou réels, incluent une exigence explicite de suivi et d'évaluation de la politique ou du programme dans un délai précis.
- **L'échantillonnage** : Lors de la mise en place d'un processus inclusif et délibératif visant à évaluer ou à élaborer une politique ou un programme, une question majeure est susceptible de se poser : "Qui devons-nous impliquer ? La réponse dépendra de l'échelle (locale, régionale ou nationale) et de la portée de la politique ou du programme lui-même (buts et objectifs, personnes ou groupes ciblés, etc.). Certains principes directeurs peuvent faciliter le processus d'échantillonnage :
 - (1) **La diversité** : Il est important d'inclure des voix et des perspectives diverses en cherchant à impliquer des participants de différents milieux, y compris selon le sexe, l'âge, l'origine ethnique et sociale. Si l'on peut être tenté de sélectionner les participants en fonction de leurs fortes capacités d'analyse ou de leurs aptitudes à la communication, cela risque de fausser le processus en excluant les personnes dépourvues d'éducation formelle ou qui sont les plus en difficulté dans une communauté ou une population donnée.
 - (2) **Sensibilité aux contextes culturels et aux dynamiques préexistantes** : L'équipe chargée de la conception ou de l'évaluation d'une politique doit être consciente

des normes et pratiques culturelles ainsi que des dynamiques préexistantes qui pourraient donner plus de légitimité apparente à certains participants potentiels. Par exemple, il peut sembler évident ou inévitable d'inclure un chef de village ou un autre dirigeant communautaire dans le groupe des participants. L'équipe et les facilitateurs doivent être conscients des conséquences de l'implication d'une figure d'autorité (en particulier lorsqu'il s'agit d'équilibrer les relations de pouvoir, voir p. 23). La méthodologie doit être adaptée afin d'éviter la capture du processus par l'élite et la soumission des autres participants en raison de dynamiques préexistantes. Parfois, les normes de genre peuvent empêcher les femmes et les filles de s'exprimer librement. La complexité des facteurs culturels, sociaux et (micro-)politiques requiert que l'équipe de conception/évaluation soit très familière et sensible au contexte dans lequel l'IDEEP s'inscrit.

(3) Engagement à l'égard du processus et de ses résultats : Comme dans tout processus ou projet, les participants doivent consentir pleinement à prendre part au processus. Mais au-delà de cette condition minimale, les participants doivent également s'engager à respecter les résultats du processus. Cela implique une ouverture à la possibilité de changer d'avis et de pratiques à la suite d'un apprentissage collectif et d'un échange délibératif. Les participants à des processus de croisement des savoirs réussis sont souvent des personnes qui reconnaissent une lacune ou une insuffisance dans une politique ou un programme donné, qu'il s'agisse de praticiens, d'experts, de détenteurs de droits ou de professionnels. S'il n'y a pas d'ouverture au changement et de curiosité à l'égard des autres et des connaissances qu'ils détiennent, le processus a peu de chances d'être fructueux.

- **Le conflit :** L'approche en croisement des savoirs rassemble des personnes qui peuvent avoir des valeurs et des visions du monde contradictoires, des expériences de vie et des positions dans la société radicalement différentes. Elles sont susceptibles de s'exprimer en utilisant des termes que d'autres ne connaissent pas. L'objectif des processus IDEEP n'est pas d'aplanir ces différences à tout prix, bien que ce soit souvent un effet secondaire qui émerge. Il s'agit plutôt de permettre la confrontation en toute sécurité des points de vue et des connaissances, d'une manière qui respecte la dignité et l'expérience de chaque participant, qui valorise sa place et qui cherche à parvenir à une solution qui reflète l'intelligence collective du groupe. Les facilitateurs expérimentés, qui doivent être considérés comme légitimes aux yeux de tous les participants, doivent s'efforcer de canaliser l'énergie du groupe vers un échange constructif plutôt que de régler des comptes ou de s'engager dans des conflits personnels.

IDEEP: A deliberative tool to combat poverty

- Ensure practitioners, decision-makers, people in poverty and academics are involved
- Agree on an ethical framework
- Pay attention to power differences
- Provide facilitation and support
- Ensure transparency and independence of participants
- Provide sufficient resources and time



La méthode et les conditions proposées dans cette section constituent un "étalon-or" de la délibération inclusive que les organisateurs de ces processus devraient viser et par rapport auquel ces exercices peuvent être comparés. Toutefois, il est possible que dans certains contextes ou circonstances spécifiques, chacune des étapes ou conditions ne soit pas respectée. Parfois, des conditions supplémentaires peuvent être nécessaires pour assurer une participation et une délibération efficaces. L'IDEEP n'est pas un modèle universel, il vise simplement à attirer l'attention sur un certain nombre de principes qui peuvent être négligés par les décideurs politiques et qui sont susceptibles d'avoir un impact sur les résultats d'un exercice de délibération.

Si la méthodologie proposée et les conditions décrites ci-dessus donnent des indications sur le processus de délibération et la manière dont il peut être mené, elles ne suggèrent pas ce que pourrait être le contenu substantiel du processus. Dans le tableau ci-dessous, nous présentons une grille d'évaluation qui traduit les dimensions cachées de la pauvreté en questions d'évaluation spécifiques. En ce sens, cette grille d'évaluation est le compagnon politique du rapport sur les dimensions cachées de la pauvreté.

Il est évident que toutes les questions d'évaluation ne sont pas pertinentes pour toutes les politiques ou tous les programmes en cours d'élaboration ou d'évaluation. Toutefois, il est recommandé d'examiner toutes les dimensions dans un premier temps, parce qu'elles sont interdépendantes et que les politiques visant à améliorer une dimension peuvent avoir des conséquences imprévues sur une autre. Il est important que les indicateurs utilisés pour répondre aux questions d'évaluation s'appuient sur diverses formes de connaissances et de perspectives (y compris des données qualitatives et quantitatives), et que celles-ci soient confrontées et triangulées comme l'exige la phase 3 du processus présenté dans ce chapitre. En outre, dans la plupart des cas, les questions d'évaluation ne visent pas à obtenir une réponse binaire (oui/non), mais plutôt à aller au-delà et à examiner dans quelle mesure une politique ou un programme conduit à un effet spécifique, et quels sont les mécanismes de causalité de cet effet. En d'autres termes, la grille d'évaluation n'est pas une liste de contrôle, mais un guide pour une évaluation délibérative réfléchie et nuancée de l'action publique.

Grille d'évaluation proposée

Groupe de dimensions	Domaine d'évaluation	Définition	Questions d'évaluation possibles
Le coeur de l'expérience de la pauvreté	Dépossession du pouvoir d'agir	Le manque de contrôle sur sa vie et la dépendance à l'égard d'autrui , résultant de choix très limités .	<p>Les politiques permettent-elles aux personnes en situation de pauvreté de se prendre en charge et de s'acquitter de leurs responsabilités et devoirs sociaux ? Comment ?</p> <p>Dans quelle mesure la politique contribue-t-elle à réduire la dépendance à l'égard des autres ? De quelle manière ? La politique dépend-elle de la générosité et de la bonne volonté des donateurs et des contributeurs (fondée sur la charité) ? Dans quelle mesure se fonde-t-elle sur des droits garantis et inscrits dans la législation ?</p> <p>Dans quelle mesure la politique élargit-elle les choix offerts aux personnes en situation de pauvreté ? Quelles sont les nouvelles options qui s'offrent à elles grâce à la politique ou au programme ?</p> <p>Dans quelle mesure la politique ou le programme permet-il aux personnes en situation de pauvreté de mieux contrôler leur vie ou leur action ?</p>
	Souffrance dans le corps, l'esprit et le cœur	Vivre dans la pauvreté signifie ressentir une intense souffrance physique, mentale et émotionnelle , accompagnée d'un sentiment d'impuissance à y remédier.	<p>Quels sont les impacts physiques, mentaux et émotionnels possibles de la politique sur les personnes en situation de pauvreté ?</p> <p>La politique réduit-elle les souffrances physiques, mentales et émotionnelles des personnes vivant dans la pauvreté ? Dans quelle mesure améliore-t-elle le bien-être de ses bénéficiaires en termes de logement, de nutrition et d'accès aux soins de santé ?</p>

			Dans quelle mesure la politique réduit-elle l'isolement, le stress et la honte dont souffrent les personnes en situation de pauvreté ?
	Combat et résistance	Il s'agit d'un combat permanent pour survivre , qui comprend la résistance et la lutte contre les effets des nombreuses formes de souffrance liées aux privations, aux abus et au manque de reconnaissance.	Dans quelle mesure la politique réduit-elle le besoin de lutter ? Comment la politique interagit-elle avec les formes de résistance qui permettent aux personnes en situation de pauvreté de contrer les différentes formes d'abus ?
Dynamique relationnelle	Maltraitance institutionnelle	L'incapacité des institutions nationales et internationales , par leurs actions ou leur inaction, à répondre de manière appropriée et respectueuse aux besoins et à la situation des personnes en situation de pauvreté, et donc à les ignorer, à les humilier et à leur nuire.	La politique respecte-t-elle et soutient-elle le droit international et national et les instruments juridiques, y compris les principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme ? Dans quelle mesure la politique est-elle conçue et développée en collaboration avec les personnes (potentiellement) concernées, y compris les personnes en situation de pauvreté ? La politique prévoit-elle la participation active et libre des personnes en situation de pauvreté à sa conception, sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation ? Dans quelle mesure la politique implique-t-elle des devoirs et obligations mutuels et réciproques entre le fournisseur du programme et ses bénéficiaires ? Dans quelle mesure ces devoirs et obligations sont-ils réciproques, équilibrés et symétriques ? Comment ces devoirs et obligations sont-ils contrôlés ? Dans quelle mesure la politique impose-t-elle ou réduit-elle les charges administratives et les obstacles bureaucratiques à la participation ou à l'accès au programme ?

			<p>Comment les utilisateurs de la politique ou du programme sont-ils sélectionnés ? Quelles sont, le cas échéant, les procédures mises en place pour permettre aux utilisateurs et/ou aux candidats de contester les décisions prises par les institutions qui mettent en œuvre la politique ?</p> <p>Quels sont les indicateurs utilisés pour mesurer le succès de la politique ? Comment la politique est-elle évaluée et dans quelle mesure les personnes en situation de pauvreté sont-elles impliquées dans son suivi et son évaluation ?</p> <p>Comment la politique prévoit-elle et protège-t-elle le droit à la vie privée ?</p> <p>Dans quelle mesure la politique prévient-elle les formes intrusives ou humiliantes de contrôle des personnes en situation de pauvreté ? De quelle manière ?</p> <p>Comment la politique interagit-elle avec les politiques existantes ou prévues au niveau national, régional ou international ? Est-elle complémentaire ou contradictoire ?</p> <p>Dans quelle mesure la politique contrôle-t-elle et réduit-elle la corruption dans sa mise en œuvre ?</p>
	Maltraitance sociale	Les personnes en situation de pauvreté sont mal perçues et mal traitées par d'autres individus et groupes informels.	<p>Dans quelle mesure la politique améliore-t-elle ou détériore-t-elle la perception qu'a le public des personnes en situation de pauvreté ?</p> <p>La politique réduit-elle la stigmatisation, la culpabilisation et les jugements négatifs dont sont victimes les personnes en situation de pauvreté ? De quelle manière ?</p>

			La politique réduit-elle le processus d'aliénation ? De quelle manière ?
	Contributions non reconnues	Les connaissances et les compétences des personnes en situation de pauvreté sont rarement perçues, reconnues ou valorisées. Individuellement et collectivement, ces personnes sont souvent présumées, à tort, incompétentes .	<p>La politique reconnaît-elle et valorise-t-elle les connaissances et les compétences des personnes en situation de pauvreté ?</p> <p>La politique permet-elle aux personnes en situation de pauvreté de poursuivre leurs objectifs en fonction de leurs connaissances, aptitudes, compétences et aspirations ?</p> <p>La politique encourage-t-elle ou décourage-t-elle l'action collective et la solidarité entre les personnes en situation de pauvreté et leur famille, leurs amis ou la société dans son ensemble ?</p>
Privations	Manque de travail décent	L'expérience courante de se voir refuser l'accès à un travail équitablement rémunéré, sûr, stable, réglementé et digne .	<p>Dans quelle mesure la politique permet-elle ou facilite-t-elle l'accès à un travail digne pour les personnes en situation de pauvreté ?</p> <p>Dans quelle mesure la politique offre-t-elle une formation et assure-t-elle une progression de carrière aux personnes en situation de pauvreté ?</p> <p>Dans quelle mesure la politique améliore-t-elle les conditions de travail des personnes en situation de pauvreté (amélioration de la rémunération, de la sécurité et de la sûreté) ?</p> <p>Dans quelle mesure la politique réduit-elle le risque ou l'incidence du travail informel et renforce-t-elle le droit à la sécurité sociale ?</p>
	Revenus insuffisants et précaires	Avoir des revenus trop faibles pour pouvoir répondre aux besoins de base et aux obligations sociales , pour maintenir l'harmonie au sein de la famille et pour jouir de bonnes conditions de vie .	<p>La politique contribue-t-elle à ce que les personnes en situation de pauvreté disposent d'un revenu suffisant, stable et prévisible ?</p> <p>Si la politique où le programme offrent des prestations, celles-ci sont-elles suffisantes pour une vie digne ?</p>

			<p>La politique contribue-t-elle à ce que les personnes en situation de pauvreté disposent d'un revenu suffisant, stable et prévisible pour faire face à leurs obligations sociales et culturelles ?</p> <p>La politique permet-elle aux personnes en situation de pauvreté de bénéficier de bonnes conditions de vie ?</p> <p>Dans quelle mesure la politique réduit-elle le risque d'endettement et de travail des enfants ?</p>
	Privations matérielles et sociales	Il s'agit du manque d'accès aux biens et services nécessaires pour mener une vie décente et participer pleinement à la société.	<p>La politique facilite-t-elle l'accès aux ressources et aux équipements nécessaires aux personnes en situation de pauvreté pour qu'elles puissent assumer leurs responsabilités sociales et jouir de leurs droits sociaux et culturels ?</p> <p>La politique améliore-t-elle l'accès des personnes en situation de pauvreté aux biens et services nécessaires pour mener une vie décente, notamment une alimentation suffisante et nutritive, des vêtements adéquats, un logement abordable et de qualité avec de bonnes installations sanitaires, de l'eau propre et une énergie fiable, une éducation non discriminatoire dans des écoles bien équipées, des soins de santé abordables et accessibles, des transports publics en bon état de service et un environnement non dangereux ?</p> <p>Dans quelle mesure la politique encourage-t-elle la participation active et libre des personnes en situation de pauvreté à la société ?</p>

Conclusions et prochaines étapes

L'outil IDEEP vise à informer les décideurs politiques, les financeurs et les organisations qui souhaitent mettre en pratique l'idéal de participation dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, des projets et des programmes de développement. S'inspirant de l'expérience d'ATD Quart Monde avec la méthodologie du croisement des savoirs, l'IDEEP propose une approche qui va au-delà de la participation et s'inscrit dans une pratique délibérative. Il vise à soutenir les décideurs dans leurs efforts pour inclure activement et efficacement le savoir expérientiel et les points de vue des personnes en situation de pauvreté dans les domaines politiques qui les concernent, afin d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et l'équité des plans de lutte contre la pauvreté. Ce n'est que lorsque ces connaissances sont entendues et intégrées dans le processus d'élaboration des politiques que les angles morts des politiques peuvent être découverts et corrigés. Sans la voix des personnes en situation de pauvreté, les dimensions cachées de la pauvreté resteront dissimulées et les efforts visant à améliorer leur vie ne seront pas optimaux.

Garantir la participation active des groupes vulnérables et marginalisés à la gouvernance réflexive des politiques publiques nécessite du temps et des ressources, une planification minutieuse, de larges alliances et le soutien des agences, des institutions et de leurs hiérarchies. Nous espérons que cet outil d'élaboration et d'évaluation inclusive et délibérative des politiques pourra amorcer une nouvelle conversation : une conversation qui considère les personnes en situation de pauvreté comme des partenaires plutôt que comme des bénéficiaires passifs, comme des détenteurs de connaissances et comme des agents de changement. En allant au-delà de la participation telle qu'elle a été conçue dans ses formes les plus faibles et en s'orientant vers un partenariat délibératif entre les personnes en situation de pauvreté, les praticiens sur le terrain et les décideurs politiques, nous avons une chance de lutter contre la pauvreté.

Cet outil a pour but de susciter cette conversation. Nous espérons que l'IDEEP pourra servir de point de départ pour encourager, inspirer et guider les décideurs des sphères publiques et privées afin qu'ils invitent les personnes en situation de pauvreté à la table des négociations. Nous sommes impatients de mettre ces mots en action en lançant un programme pilote avec des partenaires en 2024.

Sources d'information

Banque asiatique de développement (2004). *Étude d'évaluation spéciale sur l'efficacité des approches participatives : les nouvelles approches offrent-elles une solution efficace aux problèmes classiques des projets de développement rural ?*
<https://www.adb.org/sites/default/files/evaluation-document/35012/files/ses-effectiveness.pdf>

ATD Quart Monde (2021). *Réussir la participation de toutes et tous : Petit guide pratique pour agir*. https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2021/11/2021_ATDQM_Reussir-la-participation-de-toutes-et-tous_Guide-pratique-pour-agir.pdf

Gianpaolo Baiocchi (2003). Participation, Activism and Politics : The Porto Alegre Experiment, in *Deepening Democracy : Institutional Innovations in Empowered Participatory Governance* (eds. Fung and Wright), Verso : London.

Rachel Bray *et al.* (2020). Realising poverty in all its dimensions : A six-country participatory study, *World Development* 134(4).

Elisabetta Bucolo, Marion Carrel et Marianne De Laat (2023). "Croisement des savoirs ", in G. Petit, L. Blondiaux, I. Casillo, J.-M. Fourniau, G. Gourgues, S. Hayat, R. Lefebvre, S. Rui, S. Wojcik, & J. Zetlaoui-Léger (eds.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation, DicoPart (2ème édition)*. GIS Démocratie et Participation.
<https://www.dicopart.fr/croisement-des-savoirs-2023>

Magdalena Sepulveda Carmona (2013). Rapport du rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G13/117/94/PDF/G1311794.pdf?OpenElement>

Katherine Casey (2018). Radical Décentralization : Does Community-Driven development Work ? *Annual Review of Economics* 10, pp. 139-163.

Robert Chambers (1994). Paradigm shifts and the practice of participatory research and development, *IDS working paper no. 2*. Brighton : IDS.
<https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/handle/20.500.12413/1761>

Jason Corburn (2005). *Street Science : Community Knowledge and Environmental Health Justice*, Cambridge, MA : MIT Press

Tom Dedeurwaerdere (2013). Transdisciplinary sustainability science at higher education institutions : science policy tools for incremental institutional change, *Sustainability* 5:3783-3801. DOI 10.3390/su5093783

Eurofound (2015). *Access to Social Benefits : Reducing Non-Take-Up*, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

Fourth World-University Research Group (2007). *The merging of knowledge. People in poverty and academics thinking together*. University Press of America.

Archon Fung et Erik Olin Wright (2003). *Deepening Democracy : Institutional Innovations in Empowered Participatory Governance*. Verso : London.

John Gaventa et Gregory Barrett (2012). Mapping the Outcomes of Citizen Engagement, *World Development* 40(12), pp. 2399 - 2410.

Rosa González (s.d.). "The Spectrum of Community Engagement to Ownership", Movement Strategy, <https://movementstrategy.org/wp-content/uploads/2021/08/The-Spectrum-of-Community-Engagement-to-Ownership.pdf>

Cyrine Hannafi, Rémi Le Gall, Laure Omalek, Céline Marc (2022). Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime pour l'emploi : méthode et résultats. *Rapport de la DREES n°92*, Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Hélène Landemore (2013). Délibération, diversité cognitive et inclusivité démocratique : un argument épistémique pour la sélection aléatoire des représentants, *Synthèse*, 190, pp. 1209-1231.

Hélène Landemore (2020). *Open Democracy : Reinventing popular rule for the twenty-first century*, Princeton University Press.

Ghazala Mansuri et Vijayendra Rao (2013). *Localizing Development : Does Participation Work ?* A World Bank Policy Research Report, DOI : 10.1596/978-0-8213-8256-1

S. M. Miller, Pamela Roby et Alwine de Vos van Steenwijk (1970). Creaming the Poor, *Transaction*. Publié le 1 mai 2014 sur <https://www.joseph-wresinski.org/en/creaming-the-poor/>

Dee Jupp *et al.* (2010). Measuring Empowerment? Ask Them. Quantifying qualitative outcomes from people's own analysis. *Sida Studies in Evaluation*. <https://www.oecd.org/countries/bangladesh/46146440.pdf>

Agathe Osinski (2021). From Consultation to Coproduction : A Comparison of Participation in Poverty Research. *Journal of Participatory Research Methods*, 2(1). <https://doi.org/10.35844/001c.18875>

The Organisation for Economic Cooperation and Development (2013). *A Framework for Analysing Participation in Development*.
https://www.oecd.org/derec/norway/NORWAY_A_FrameworkforAnalysingParticipationDevelopment.pdf

The Organisation for Economic Cooperation and Development (2020). *Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions: Catching the Deliberative Wave*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/339306da-en>.

Caroline M. Robb (2002). *Can the Poor Influence Policy? Participatory Poverty Assessments in the Developing World*, The World Bank,
<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/13953>

U.N. Special Rapporteur on extreme poverty and human rights, Olivier De Schutter (2022). Report of the Special Rapporteur on extreme poverty and human rights, U.N. Doc. A/HRC/50/38 (on the non-take-up of rights in the context of social protection)

U.N. Special Rapporteur on extreme poverty and human rights, Olivier De Schutter (2022). Global survey on the non-take-up of rights, https://www.srpoverity.org/wp-content/uploads/2022/11/Global-survey-report_non-take-up_November-2022.pdf

Ewen Speed and Aaron Reeves (2023). Why is Lived Experience Absent from Social Security Policymaking? *Journal of Social Policy*, 1-16

Rui Wang, James S. Fishkin and Robert C. Luskin (2020). Does deliberation increase public-spiritedness? *Social Science Quarterly* 101(6): 2163 – 2182.

Kitojo Wetengere, Rachel Bray, Martin Kalisa and Isha Bhallamudi (2023). Applying ‘Merging of Knowledge’ in Tanzania: What can we learn about interrupting patterned relationships to reveal hidden dimensions of poverty? *Action Research* 2023.

Anita Williams Woolley *et al.* (2010). Evidence of a Collective Intelligence Factor in the Performance of Human Groups, *Science* 330, pp. 686 – 688

1. Etude de cas 1 : le Revenu de Solidarité Active (RSA) en France

- **Description de la politique/du programme**

Le RSA est une mesure du système français de protection sociale qui concerne un grand nombre de personnes : plus de deux millions de foyers (environ quatre millions de personnes) y sont actuellement inscrits. Il est conçu comme une prestation destinée à compléter les ressources d'un foyer et à lui garantir un revenu minimum. Elle varie en fonction de la composition du ménage. En 2023, une personne seule sans enfant éligible au revenu minimum garanti (c'est-à-dire sans autres ressources d'origine professionnelle ou non) percevait 607,75 euros par mois au titre du RSA, alors que le seuil de pauvreté est fixé à 1 128 euros par personne et par mois (2022). Évalué en 2011 puis dix ans plus tard, le RSA a été jugé principalement sur sa capacité à sortir les ménages de la pauvreté et à assurer leur transition vers l'emploi salarié.

- **Les dimensions cachées révélées par l'évaluation délibérative**

Le labyrinthe administratif que constitue le parcours d'obtention du RSA conduit un grand nombre de bénéficiaires potentiels à renoncer à cette prestation : cela explique en partie le taux élevé de non-accès. Les praticiens qui ont participé à l'évaluation participative ont expliqué que leur travail est mal organisé, qu'ils manquent de temps et que l'on attend d'eux qu'ils fassent un double travail de contrôleur et d'accompagnateur. Tant les personnes en situation de pauvreté que les intervenants ont souligné le manque de confiance qui existe entre les bénéficiaires et les fonctionnaires chargés de la gestion du RSA, ce qui ne permet pas un travail d'accompagnement efficace.

La complexité du dispositif qui se traduit par une imprévisibilité des montants versés par le RSA est source de privation matérielle et d'absence de droits. Les montants fluctuent chaque trimestre en fonction des revenus du travail ou de toutes autres sources, y compris d'autres prestations sociales que la personne ou un membre de sa famille a pu percevoir au cours du trimestre précédent. L'allocation perçue est alors égale à la différence entre le revenu minimum garanti et les ressources du foyer. Si l'insuffisance financière du RSA a déjà été soulignée dans les évaluations précédentes, l'évaluation délibérative a précisé que la difficulté rencontrée tient aussi à l'instabilité du soutien fourni par le RSA à un foyer donné. Ne pas avoir une vision à long terme de ses revenus, ne pas pouvoir se projeter dans l'avenir est source de stress, d'inquiétude, de peur et de souffrance. Cela peut aussi conduire à une dégradation de la santé physique et mentale.

La maltraitance institutionnelle est l'une des dimensions clés qui a émergé. Cette maltraitance a plusieurs origines et de multiples conséquences. Outre les difficultés administratives déjà évoquées, la maltraitance institutionnelle découle du fait que :

- Les institutions contrôlent la vie privée des bénéficiaires afin de vérifier la composition des ménages et de vérifier si des revenus non déclarés ont été perçus par ces ménages (cadeaux, etc.). Ces mesures sont intrusives, elles entraînent honte et souffrance.
- Les contrats dits d'engagement réciproque conclus entre les services sociaux et les bénéficiaires ne sont pas réellement réciproques : alors que les travailleurs sociaux ont un contrôle sur les revenus et les ressources des bénéficiaires, ces derniers n'ont pas le droit de s'opposer aux décisions prises par les institutions. Lorsque les bénéficiaires commettent des erreurs, les sanctions sont souvent sévères. En revanche, lorsque les institutions commettent des erreurs, il n'y a que peu ou pas de conséquences.

- **Principales recommandations**

Il serait important d'individualiser le RSA et de permettre aux bénéficiaires d'anticiper le montant versé, afin de garantir un revenu stable. Cela permettrait de réduire les privations matérielles subies par les bénéficiaires du RSA et d'atténuer les craintes et les souffrances.

Il convient d'encourager l'établissement de relations de confiance entre les praticiens et les bénéficiaires. Cela pourrait se faire en séparant les fonctions de contrôle et d'accompagnement, en donnant plus de moyens aux professionnels (temps et ressources), et en identifiant un point de contact unique pour le soutien du bénéficiaire, afin d'éviter la multiplication des interlocuteurs.

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'emploi doit être amélioré et doit prendre en compte leurs expériences et leurs aspirations. Imposer une formation ou un emploi est considéré comme une autre forme de maltraitance institutionnelle : l'accompagnement doit être basé sur les souhaits, les compétences et les aspirations des bénéficiaires.

Des temps et des espaces doivent permettre un dialogue constructif entre les personnes en situation de pauvreté, les acteurs de terrain et les autres professionnels. Les évaluations ultérieures du RSA doivent être réalisées en tenant compte de la voix de ces acteurs, en les impliquant du début à la fin du processus.

2. Etude de cas 2 : le lotissement modèle de l'île Maurice

- **Description de la politique/du programme**

Le lotissement modèle de l'île Maurice est un projet conçu, financé et mis en œuvre par le gouvernement mauricien en 2009. Il visait à permettre aux familles en situation de pauvreté d'accéder à un logement, y compris à 76 familles qui vivaient auparavant sur des terres qui ne leur appartenaient pas. Le projet a été conçu sur la base d'un "modèle intégré", cherchant à fournir non seulement un logement mais aussi un accès au travail, aux services de santé et à l'éducation. Pour obtenir une maison de 20 m², les bénéficiaires devaient signer un contrat social et payer un loyer mensuel.

- **Les dimensions cachées révélées par l'évaluation délibérative**

Après la mise en œuvre du projet, de nombreuses privations persistent : selon une enquête, près d'un tiers (30,5 %) des habitants étaient au chômage en 2011, et selon le ministre en charge du projet, de nombreux résidents avaient des difficultés à payer leur loyer en raison d'un manque de revenus. Le village n'a pas d'école et plus de la moitié des enfants étaient scolarisés dans des établissements éloignés du village en 2011. Les unités de logement (20 m² par famille, quelle que soit la taille de la famille) sont trop petites pour les familles nombreuses. Ces éléments se reflètent dans les dimensions suivantes : absence de travail décent, revenus insuffisants et précaires, privation matérielle et sociale.

Le contrat social obligatoire que les locataires ont dû signer avant d'accéder aux logements nouvellement construits a été rédigé en anglais, alors que la plupart d'entre eux ne parlent que le créole. Ce contrat met en place un certain nombre de règles qui sont vécues comme extrêmement restrictives. Par exemple, il est interdit d'héberger des membres de la famille, des voisins ou des amis qui ne vivent pas dans le village, il est interdit de vendre des marchandises, il est interdit d'agrandir ou de modifier le logement (que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur). Les contraintes introduites par ce contrat et surtout l'absence de réciprocité dans les engagements pris par les habitants d'une part et les gestionnaires d'autre part, constituent une forme de maltraitance institutionnelle.

Enfin, la dimension de l'isolement social a été mise en évidence par l'évaluation délibérative. En effet, un résident a expliqué que, bien qu'il ait été initialement prévu de construire le lotissement modèle à proximité d'un village, le village le plus proche se trouve à plus de 2 km. L'absence de transports publics rend difficile l'accès à l'emploi et aux écoles et explique pourquoi plus d'un tiers (34,4 %) des résidents disent ne "jamais" voir leurs amis. Un expert a décrit le lotissement modèle comme une "ghettoïsation" : un groupe de familles vivant dans la pauvreté est relogé et mis à l'écart du reste de la société.

- **Principales recommandations**

Les projets de développement et les politiques de lutte contre la pauvreté devraient être précédés et accompagnés d'un processus permettant la participation effective et directe des bénéficiaires potentiels et réels. Les ONG et autres représentants de la société civile peuvent faciliter et contribuer à cette participation mais ne peuvent remplacer les contributions directes des personnes en situation de pauvreté. En outre, il est nécessaire de veiller à ce que les forums participatifs entre les bénéficiaires et les autorités ne soient pas accaparés par les "élites" les plus dynamiques, mais cherchent à impliquer un éventail diversifié de personnes afin de ne laisser personne de côté.

La logique de réciprocité effective dans les droits et les devoirs des deux parties à un contrat social devrait être renforcée. Les contrats ou les accords sur lesquels reposent les programmes ou les politiques doivent être co-construits avec eux.

L'autonomisation des participants ou des bénéficiaires par le biais de projets et de politiques n'est possible que si ces programmes sont fondés sur une connaissance réelle des conditions de vie des personnes qu'ils cherchent à soutenir. Les hypothèses de base sur lesquelles les

projets ou les politiques sont fondés ne doivent pas reproduire les stéréotypes et les préjugés, mais doivent au contraire intégrer les connaissances des personnes en situation de pauvreté, y compris leurs contraintes, leurs défis, leurs ressources et leurs aspirations.

3. Etude de cas 3 : les enfants des rues dans un pays d'Afrique de l'Ouest

- **Description de la politique/du programme**

Vers 2015, les dirigeants d'un pays d'Afrique de l'Ouest se sont fixé pour objectif de réduire de moitié, d'ici 2020, le nombre d'enfants vivant dans la rue, estimé à neuf mille. Les causes structurelles de ce phénomène sont : la pauvreté, qui en est le principal moteur ; la croissance démographique tirée par des taux de fécondité élevés et une baisse de la mortalité infantile ; l'exode rural, les villes étant réputées offrir un meilleur bien-être ; la nucléarisation des familles et l'effritement des solidarités communautaires. Parmi les causes plus immédiates, on peut citer les carences et les abus dont souffrent les enfants issus de milieux pauvres, y compris dans les écoles coraniques de mauvaise qualité, qui représentent pour les parents le dernier espoir d'éducation et d'intégration.

- **Les dimensions cachées révélées par l'évaluation délibérative**

Les enfants qui vivent dans la rue sont confrontés à une violence extrême et "marchent avec la mort". Leurs revenus sont faibles et imprévisibles et lorsqu'ils trouvent du travail, ils sont exploités. Ils n'ont pas d'endroit sûr pour dormir, prendre soin d'eux et préserver le peu qu'ils ont. Pour gagner de l'argent, ils mendient, aident les vendeurs de rue, surveillent les motos et les voitures et rendent de menus services. Ils partagent ce qu'ils ont avec ceux qui sont malades ou blessés. C'est leur façon de résister et de survivre. Pourtant, leur contribution à l'économie informelle et à la solidarité n'est pas reconnue. Leurs nombreuses privations, aggravées par les préjugés négatifs et les abus sociaux, engendrent de profondes souffrances dans le corps, l'esprit et le cœur. Les parents souffrent à l'idée que leur enfant vit dans la rue.

Les campagnes de "ramassage d'enfants" et de mise à l'abri, parfois avec l'aide de policiers armés de kalachnikovs, renforcent les discriminations et les maltraitements institutionnels. La confiance des jeunes dans les travailleurs sociaux en est profondément ébranlée. Ils peuvent rester dans les centres d'hébergement pendant un certain temps, puis retourner dans la rue. Et les objectifs chiffrés officiels ne sont pas atteints.

Plusieurs facteurs modificateurs ont également été mis en évidence au cours de notre dialogue. L'identité : certains enfants la cachent pour protéger leur famille de la honte ou parce que leurs parents sont victimes de discrimination. Les croyances culturelles affectent également leur vie. Par exemple, si un enfant quitte l'école coranique choisie par son père, il est banni par celui-ci et toute la famille doit se plier à cette décision. Traditionnellement, lorsque les parents se séparent, l'enfant est confié au père et à sa famille, ce qui peut être un déchirement pour l'enfant et un motif de fuite, surtout si les relations avec la nouvelle épouse du père sont difficiles.

- **Principales recommandations**

La lutte contre la pauvreté rurale et le soutien aux petits agriculteurs, qui sont le plus souvent les laissés-pour-compte des politiques publiques, constituent un moyen de réduire l'exode rural et d'empêcher les enfants et les adolescents de quitter leur village et leur famille.

La fixation d'objectifs quantifiés par les seuls décideurs politiques, souvent sous la pression des financeurs, peut conduire les opérateurs à l'"écrémage" (Miller et al, 1970), c'est-à-dire à soutenir en priorité ceux qui sortiront le plus rapidement de la rue ou de la pauvreté, alors que l'exigence des Objectifs de développement durable est de "ne laisser personne de côté".

Afin d'éviter les effets pervers, aucun objectif d'action ne devrait être fixé sans un dialogue approfondi avec les professionnels de terrain et les enfants des rues.

Tout programme doit permettre aux plus pauvres de progresser à partir de là où ils se trouvent et éviter de les exclure avant et pendant l'action, ce qui les rendrait invisibles dans l'évaluation. L'inclusion radicale nécessite du temps pour établir une relation de confiance avec eux et des compétences spécifiques telles que l'engagement, l'empathie, la patience, le respect de la personne, de sa famille et de sa communauté, et la capacité à ne pas juger trop vite.

Étant donné qu'il est très difficile pour un enfant ou un adolescent de réussir sans sa famille, il est important pour les personnes vivant dans la rue de renouer des liens familiaux. Cela ne signifie pas nécessairement qu'ils retournent dans leur famille nucléaire, mais qu'ils reprennent contact avec les membres de la famille élargie.

Annexe 2 : Méthodologie des études de cas

La croisement des savoirs est une approche méthodologique conçue, développée, testée et affinée par le mouvement international ATD Quart Monde. Elle vise explicitement à contribuer à l'éradication de la pauvreté en intégrant des personnes en situation de pauvreté dans les processus de recherche, aux côtés de praticiens et d'universitaires. Grâce à l'utilisation de techniques délibératives telles que les sessions en petits groupes de pairs et la présentation de rapports lors de sessions plénières mixtes à l'aide de porte-paroles, le croisement des savoirs cherche à modifier les relations de pouvoir existantes entre les participants afin de permettre à la connaissance de chacune des trois sources (expérientielle, basée sur l'action et théorique) d'être construite et "fusionnée" pour obtenir une image plus complète de la pauvreté, de ses causes et de ses conséquences (Osinski, 2021).

Étude de cas 1 - Revenu de Solidarité Active (RSA) en France

L'atelier sur la croisement des savoirs s'est déroulé les 15 et 16 avril 2022. Il a réuni une vingtaine de participants composant trois groupes dits "groupes de pairs" ou "de référence": des militants (personnes ayant l'expérience de la pauvreté), des universitaires (l'équipe de recherche étudiante de Sciences Po et d'autres chercheurs universitaires) et des praticiens travaillant dans plusieurs institutions clés impliquées dans la conception, le suivi et la distribution du *Revenu de Solidarité Active*. Les étapes suivantes se sont succédé dans le cadre de l'exercice de triangulation délibérative (phase 3 de la méthode proposée au chapitre 3 de ce guide) :

Prompted by a single word

Étape 1 : Introduction et travail sur la position des participants et des groupes

Dans un premier temps, les animateurs ont présenté les objectifs de l'atelier et fixé les règles de base de la collaboration. Les participants des trois "groupes de pairs" ont été invités à se présenter et à participer à une activité brise-glace. Ensuite, un exercice de photo-voix a été proposé pour révéler et mettre au jour la position des groupes de pairs. À l'aide d'un seul mot, les participants ont été invités à sélectionner individuellement une image parmi un échantillon fourni par l'équipe organisatrice. L'image devait représenter l'idée que les participants se faisaient de ce mot. En petits groupes de pairs, les participants ont partagé l'image qu'ils avaient choisie avec les autres membres de leur groupe et ont expliqué pourquoi ils avaient choisi cette image. Après discussion et délibération, les groupes ont choisi chacun une image à présenter aux autres groupes. L'objectif était de parvenir à un consensus sur une seule image et un mot clé qui l'accompagne, représentant au mieux ce que le groupe voulait exprimer (sans modifier l'interprétation originale de l'image). Lors d'une séance plénière et par l'intermédiaire d'un seul porte-parole par

groupe de pairs, les militants, les universitaires et les praticiens ont chacun présenté leur photo et leur mot-clé, en expliquant pourquoi ils avaient choisi l'image.

L'objectif de cet exercice de photo-voix était de démontrer que la compréhension d'un mot donné par chaque groupe diffère de celle des autres groupes, en fonction de l'expérience et de la position de ses membres dans la société. Avec l'aide des porte-paroles et dans un va-et-vient entre les sessions en petits groupes et les sessions plénières, les groupes ont pu s'adresser mutuellement des questions de clarification et partager leurs réactions, sur la base de questions posées par les animateurs (par exemple : "Qu'ai-je appris de cet exercice et des autres groupes de pairs ? Qu'est-ce qui me surprend ? Quelles questions cet exercice soulève-t-il chez moi ?")

Étape 2 : Présentation du RSA

Dans un second temps, les membres de l'équipe organisatrice ont présenté une synthèse factuelle du dispositif RSA : son historique, ses principales statistiques et les conditions d'attribution de l'allocation. L'objectif de cette étape était de s'assurer que tous les participants connaissaient le fonctionnement du RSA, de clarifier les éventuelles questions et de fournir une base factuelle à l'exercice de délibération à laquelle les participants pourraient se référer. La présentation a été suivie d'une session de questions-réponses.

Étape 3 : Pratiques d'évaluation

Dans un troisième temps, un participant a été invité à présenter succinctement les pratiques d'évaluation suivies par son institution. L'objectif de cette étape était de fournir un exemple de la manière dont les politiques sont évaluées dans la pratique, du type de questions qui guident les évaluations et du rôle des bénéficiaires dans l'évaluation des politiques qui les concernent.

Étape 4 : Contribution des militants

Sur la base de leur évaluation passée du RSA, réalisée pour la Cour des comptes en France, le groupe des militants a présenté ses conclusions. Ils ont été guidés par les questions suivantes :

- Sur la base de notre expérience du RSA, quelles questions voudrions-nous aborder dans l'évaluation du RSA par la Cour des comptes ?
- Si les dimensions cachées de la pauvreté avaient été prises en compte dès le départ, quelles questions auraient dû guider les décideurs politiques dans l'élaboration de cette politique ?
- Quelles sont les questions qu'il serait important de poser aux personnes qui utilisent le RSA dans le cadre du suivi de cette politique ?

La présentation des militants a été suivie d'une série de questions de clarification posées par les universitaires et les praticiens.

Étape 4 : Contribution des universitaires

Ensuite, le groupe d'universitaires a été invité à présenter ses idées de questions d'évaluation possibles, basées sur les dimensions cachées de la pauvreté et sur leurs recherches respectives. Les universitaires ont été invités à répondre aux questions suivantes :

- Sur la base de notre travail de recherche et si les dimensions cachées de la pauvreté avaient été prises en compte dès le départ, quelles questions auraient dû guider les décideurs politiques dans la conception du RSA ?
- Quelles sont les questions qu'il serait important de poser aux personnes qui utilisent le RSA dans le cadre du suivi de cette politique ?

Étape 5 : Le croisement des savoirs

En groupes de pairs, les participants ont ensuite été invités à analyser de manière critique les contributions des groupes de militants et d'universitaires. Les trois groupes ont été invités à réfléchir aux présentations des étapes 3 et 4 afin d'identifier les points communs et les différences entre les deux. En particulier, ils ont été invités à se concentrer sur les questions suivantes :

- Y a-t-il des éléments qui se recoupent entre les deux contributions ?
- Y a-t-il des éléments de chaque contribution qui nous interrogent, que nous aimerions discuter ensemble, approfondir ?

L'objectif de cette étape était de comparer et de confronter les différents éléments présentés auparavant et de délibérer afin de parvenir à un consensus sur les domaines clés qui devraient être inclus dans le suivi et l'évaluation de la politique.

Étape 5 : Vote

Sur la base des travaux menés à l'étape 4, les participants ont été invités à voter sur les domaines d'intérêt identifiés. L'objectif était de sélectionner les thèmes clés à approfondir dans des groupes mixtes.

Étape 6 : Co-construction

Au cours de cette étape, les membres des trois groupes de pairs ont été répartis en trois sous-groupes de participants, chaque sous-groupe étant composé de militants, d'universitaires et de praticiens. Cela n'a été possible que parce qu'une confiance suffisante s'était établie entre les participants. Chaque sous-groupe s'est vu attribuer l'un des trois thèmes principaux qui avaient émergé de l'étape précédente. La tâche consistait à approfondir la compréhension des questions clés en apportant des connaissances expérimentelles, scientifiques et pratiques et en examinant chaque question sous ces trois

angles. Puis un porte-parole (ou deux) de chaque sous-groupe a présenté les résultats aux autres participants lors d'une séance plénière.

Étape 7 : Réactions et conclusions

De retour dans leurs groupes de pairs, les participants ont été invités à faire le point, à la fois sur le fond et sur le processus de travail en groupes mixtes, et à présenter leurs réactions et conclusions à l'exercice de délibération.

Étape 8 : Suivi

Des notes détaillées ont été prises tout au long de l'atelier. Ces notes, ainsi qu'une série de conclusions et de recommandations issues de l'exercice, ont été distribuées aux groupes de pairs et les réactions ont été recueillies.

